



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00698710-DE

Publié le : 15/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

OBJET : 01. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2022

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal du 3 novembre 2022**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Mme la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Annaïck CHAUVET secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique Conseil Municipal / Séances et comptes rendus). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 novembre 2022

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 03 novembre 2022 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT,

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

01 - Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Agnès MARTIN secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

02 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

03 - Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Dernière Programmation. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance de la dernière programmation de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 23 295 € :
 - o 1 800 € pour l'association Hôp Hop Hop
 - o 4 000 € pour la MJC Palente-Orchamps
 - o 14 500 € pour CSAPA SOLEA
 - o 2 495 € pour l'AFEV
 - o 500 € pour l'ADDSEA SPS
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Mme Sadia GHARET (1) et M. Hasni ALEM (2), élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

04 - Contrat de Ville - Prorogation du Contrat-Cadre et des conventions GUSP et TFPB avec les bailleurs sociaux pour l'année 2023. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de proroger d'une année (2023) :
 - o le contrat de ville de Grand Besançon Métropole
 - o les conventions d'utilisation de l'abattement de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB)
 - o les conventions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

05 - Signature Charte engagement EcoQuartier de Planoise. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide l'engagement de la collectivité en tant que porteur de projet dans la démarche nationale d'EcoQuartier en vue de sa labellisation,

- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer la Charte EcoQuartier.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

06 - Education et Politique de la Ville - Cité éducative de Planoise. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'avenant à la convention-cadre triennale de la Cité éducative de Planoise entre la Ville de Besançon et l'Etat, représenté par le Recteur d'académie et le Préfet du Doubs, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention-cadre de la Cité Educative de Planoise,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

07 - Parcours culturels Maternels - Deuxième année - Expérimentation sur le quartier Planoise - Subventions aux organisateurs 2022-2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 8 subventions aux organisateurs pour un montant total de 13 985 € répartis ainsi :
 - 1 023 € pour l'association Juste Ici,
 - 1 600 € pour le CAEM - Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales,
 - 910 € pour l'Association Na Cie Pernette,
 - 1 161 € pour la Compagnie Un Château en Espagne,
 - 4 591 € pour Côté Cour - Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,
 - 1 800 € pour l'association Aux Arts etc,
 - 1 800 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
 - 1 100 € pour Les Deux Scènes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (2), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 20

08 - SEM Aktya - Création d'une SCI - Projet La City BB5 ex ARS. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à la SEM Aktya pour créer avec JPR INVEST une SCI dédiée au portage de l'opération « La City BB5 ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

09 - Exercice 2022 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal statue sur les propositions et, en cas d'accord, admet les produits en non-valeur, accepte les abandons de créances et en donne décharge à M. le Chef du service comptable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Personnel communal - Modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention relative à l'organisation d'un système d'astreintes commun des cadres de la Ville, de la Communauté Urbaine et du CCAS,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon – Groupe OGF - Année 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon en 2021 par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.

12 - Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

13 - Congrès - Attribution de subvention - Sixième répartition au titre de l'année 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour un montant de 750 € à l'UFC Laboratoire ISTA et MSHE dans les conditions précisées dans le rapport.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

14 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attribution d'aide financière. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 3 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans le rapport.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

15 - Relations internationales - Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 400 € à l'association Palestine-Amitié
- 125 € à l'association MRAP
- 350 € à l'association Miroirs du Monde
- 175 € à l'association La Voix du sapin
- 500 € à l'association RéCiDev pour le Collectif Festisol bisontin.

M. Christophe LIME (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

16 - Bail emphytéotique au profit de M. Geoffrey VIENET, Chemin des prés de Vaux. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un bail emphytéotique avec M. Geoffrey VIENET, tel que décrit dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ce bail emphytéotique à intervenir dans les conditions définies dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Convention annuelle d'objectifs 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2018-2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le programme de convention 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels BFC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Consolidation d'un corridor écologique - Acquisition au Conseil Départemental du Doubs de terrains situés au lieudit "La Clairière". Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Pôle Viotte - Secteur Sud - Echange de domanialité publique entre la Ville et la Société Anonyme (SA) Gares et Connexions. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'échange de domanialité publique entre la Ville et la SA Gares et Connexions selon les modalités décrites dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cet échange de domanialité publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Subventions à des associations sportives. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi :

- Manifestations sportives / subventions exceptionnelles :
 - o 1 000 € à Besançon BMX
 - o 700 € à Sporting Club Clairs Soleils
 - o 2 500 € à MJC Clairs Soleils
 - o 2 500 € à Besançon Doubs Hockey Club
 - o 2 500 € à Besançon Association Patinage Artistique

- 4 000 € à PSB Judo
- 5 000 € à la Souche BMX
- 1 000 € à Amicale Motocycliste du Doubs

- Programme « Animations Sportives » :

Vital été 2022

- Besançon Bisons	300 €
- Décoche Bisontine	3 000 €
- Etrier Bisontin	1 000 €
- La Française	800 €
- SNB Aviron	900 €
- SNB Canoé	2 300 €

Tout Besançon Bouge 2022

- Aikido Besançon Kazoku	400 €
- ASEB	400 €
- Balise 25	400 €
- Cobra Savate Club	400 €
- DOJO Franc Comtois	400 €
- Doubs Paddle	400 €
- Doubs Sud Athlétisme	400 €
- Entre-Temps Escalade	1 000 €
- Indépendante Comtoise	200 €
- AFFC Aikibudo	400 €
- Slack Passion	400 €
- BUC Escrime	400 €
- Olympique de Besançon	400 €
- Yin Yang	400 €
- Ultimate Club Vesontio	400 €
- Volant Bisontin	400 €

Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

Acompte 2022

- Amicale Cycliste Besançon	2 000 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	3 000 €
- Doubs Sud Athlétisme	2 000 €
- Besançon BMX	1 200 €
- Olympique Besançon	2 500 €
- Indépendante Comtoise	2 250 €
- Le DOJO Franc Comtois	2 000 €
- Besançon Doubs Hockey Club	1 600 €
- Comité du Doubs Tennis de Table	2 000 €
- Volant Bisontin	2 500 €
- Entre-Temps	2 000 €
- Association Sportive Besançon Patinage	1 000 €
- Orchamps Palente AS	2 000 €
- Comité Régional Handisport	4 000 €

Dispositif Bouge +

- La Française de Besançon	2 000 €
----------------------------	---------

Mme Annaïck CHAUVET (1) et M. Hasni ALEM (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

21 - Etablissements culturels - Rapports d'activité 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport portant sur les Etablissements Publics Culturels de l'année 2021.

22 - Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention de 12 500 € pour la saison 2022-2023 à l'association MJC Palente-Orchamps,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle « Culture » 2022-2023 entre la Ville et la MJC Palente-Orchamps.

M. Hasni ALEM (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

23 - Musée des beaux-arts et d'archéologie - Convention de mécénat avec la SMCI et le Cercle Pâris. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec le Groupe SMCI et le Cercle Pâris.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Convention entre la Ville de Besançon et Vesontio Sports - Mise à disposition d'un animateur. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise à disposition d'un animateur pour l'accueil périscolaire de l'école St-Claude pour l'année scolaire 2022-2023, et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subvention 2021. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le versement des soldes 2021 des subventions CEJ aux associations bénéficiaires, soit :
 - o une somme totale de 5 697,86 € au titre du volet Enfance
 - o une somme totale de 33 728,93 € au titre du volet Jeunesse
- approuve les avenants joints en annexe du rapport à conclure avec chaque organisme concerné,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Mme Marie ETEVENARD (1), MM. Damien HUGUET (1) et Hasni ALEM (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

26 - Contrat de concession de service public – Gestion d'accueil de loisirs sans hébergement et de projets d'animation Enfance/Jeunesse - Les Francas du Doubs - Année 2021. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport 2021 relatif à la gestion d'ALSH et de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Concession de Service Public,
- renonce à l'ajustement de sa participation au titre de l'année 2021 malgré la non-atteinte des objectifs fixés au contrat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Concession de service public ALSH - Avenant n° 3 avec les Francas du Doubs. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 3 au contrat de CSP ALSH 2021-2025, joint en annexe du rapport, et disposant que la prestation de service Enfance Jeunesse (PSEJ) ne sera plus reversée par la Ville mais directement par la CAF du Doubs à compter de 2023,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Adhésion au Réseau national des maisons des associations. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'adhésion au Réseau National des Maisons des associations au titre de l'année 2023,
- autorise le paiement de l'adhésion par le service Vie associative au RNMA à hauteur de 700 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Assemblée des Sages - Renouvellement de l'instance participative ouverte aux personnes de plus de 60 ans. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le renouvellement de l'instance participative ouverte aux personnes de plus de 60 ans,
- se prononce favorablement sur les modalités de fonctionnement de l'Assemblée des sages qui succède au Conseil des sages,
- adopte la charte de l'Assemblée des sages et son règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 19 h 35

Affiché à Besançon, le 08 NOV. 2022
Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Sandrine CESBRON

(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 03)

Mme LA MAIRE : Bonsoir et merci. Je vous propose de vous installer, de vous asseoir, s'il vous plaît. Merci.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Aujourd'hui, s'annonce une nouvelle vague de la crise économique. Nos services sociaux, déjà en tension, sont attentifs aux effets de ces crises sur nos concitoyens.

Dans cette période inédite, je tenais à saluer que, le 19 octobre, à Besançon, nous fêtons les 50 ans du CCAS. Il porte assistance aux personnes isolées, leur vient en aide dans des moments de leur parcours de vie où elles en ont besoin. Cet anniversaire a été une belle occasion de célébrer et d'être fier de toutes les innovations sociales qui sont nées en son sein, depuis sa création par Henry HUOT.

Besançon peut être fière de sa culture, de sa solidarité et de la coopération qui est dans son ADN. Pour autant, on le voit, le CCAS reste essentiel quand on voit que l'antenne sociale du quartier Montrapon a reçu 34 % de personnes en plus, dont notamment des retraités sur la dernière année. Les habitants et habitantes viennent chercher soutien et accompagnement sur l'accès aux droits, l'accès aux plateformes numériques par exemple. Oui, ce sont de nouveaux besoins que nous prenons en compte. J'en profite, ici, pour remercier Sylvie WANLIN et les équipes du CCAS pour ce travail et cette adaptation.

Une autre situation me préoccupe. C'est celle de notre hôpital, notre hôpital public, ici à Besançon, et ailleurs. Nous avons acclamé le personnel soignant il y a plus de deux ans. Aujourd'hui, il crie son sentiment d'abandon : manque de lits, manque de matériel, manque de personnel soignant et non soignant.

En tant que Maire de Besançon, Présidente du Conseil de Surveillance du CHU, je dis notre soutien à notre hôpital.

Nous avons travaillé à une campagne d'attractivité, mais le manque de personnel est sidéral. Avec l'hôpital, c'est tout le système de santé de la région qui est mis en danger. Il en est l'élément essentiel pour les patients, pour la recherche, pour la formation et aussi pour l'animation du réseau de santé publique en entier.

Je tiens, ici aussi, à revenir sur la situation du quartier de Planoise. Avec, j'en suis sûre, très bientôt une bonne nouvelle qui sera annoncée en matière de sécurité à Planoise. Collectivement, nous devons garantir la sécurité, mais collectivement, nous devons également réduire les injustices sociales.

Je fais ici le lien direct avec deux délibérations que nous allons voter concernant Planoise : l'une sur la Cité éducative, présentée par Yannick POUJET, l'autre pour labelliser Planoise comme écoquartier, présentée par Lorine GAGLIOLLO.

Ces deux délibérations visent, l'une et l'autre, à agir pour plus de justice sociale. En renforçant l'accompagnement éducatif des enfants, la France échoue à réduire les inégalités sociales dans la réussite éducative. C'est pourquoi nous avons décidé de mobiliser des moyens aux côtés de l'État, aux côtés des enseignants, aux côtés de l'Éducation Nationale pour cette Cité éducative, pour que tous les enfants de notre ville puissent bénéficier d'une égalité de destin, indépendamment de leur milieu social d'origine, en faisant de Planoise un écoquartier.

Les crises climatiques et environnementales vont impacter d'abord et plus durement les classes populaires. Les écoquartiers ne doivent pas être réservés et/ou accessibles uniquement aux populations les plus favorisées. C'est là aussi une question de justice sociale.

J'ai échangé avec les sénateurs du Doubs et je les en remercie. J'espère qu'ils porteront au Sénat, lors de la lecture de la Loi de Finances, et comme nous en avons discuté, une attention particulière aux bailleurs sociaux. Aujourd'hui, ils sont confrontés à un dilemme entre continuer la rénovation énergétique des bâtiments, reporter le coût de l'énergie sur les charges des locataires ou absorber la hausse eux-mêmes – encore faut-il qu'ils le puissent. Cette situation est en dissonance totale avec ce que l'on sait de la crise sociale et environnementale. Ils doivent pouvoir continuer à investir. Toute fuite en avant ou retard devant l'urgence climatique ne fait qu'amplifier nos vulnérabilités.

Aussi, j'avais vraiment espéré que l'amendement porté par Éva SAS et adopté par l'Assemblée nationale, qui fléchait 12 Mds€ supplémentaires pour la rénovation thermique des bâtiments, évite les fourches caudines du 49.3 – il n'en est rien. Pourtant, ce mois d'octobre est le plus chaud jamais enregistré, s'il fallait encore une preuve de l'urgence dans laquelle nous sommes.

On sait, nous savons tous ici, que le chauffage, les transports et l'alimentation sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Une étude récente prouve que la France est le pays d'Europe le plus impacté par le réchauffement. L'Est de la France l'est plus que l'Ouest. Le climat de notre ville va être particulièrement modifié. On parle de tornades, tempêtes, canicules, grêle, sécheresses, qui vont peser

sur l'agriculture, la capacité à produire de la nourriture. On parle de notre territoire, on parle de notre économie, on parle de notre environnement.

À Besançon, nous continuerons à investir pour la réhabilitation thermique des bâtiments. Je ne souhaite pas, en rappelant cela, nous faire peur. Je veux soulever une force mobilisatrice pour nous préparer ensemble, pour transformer notre ville et nos pratiques quotidiennes, sans punition, sans colère, mais en évoluant vers d'autres façons de vivre.

La crise énergétique nous oblige à nous interroger et à décider de ce qui est nécessaire et de ce qui est superflu. Par exemple, les fêtes de Noël et de fin d'année sont nécessaires et nous sommes attachés à leur force symbolique.

Cette année, nous expérimentons une nouvelle formule pour le Marché de Noël, avec le Marché social et solidaire, couplé à une installation ludique et esthétique, Place de la Révolution, et un marché traditionnel tourné vers le monde de l'enfance, vers les savoir-faire locaux, de qualité, Place Granvelle. Je tiens à remercier ici l'OCAB de porter ces animations dans la ville. Concernant les illuminations, elles éclaireront la ville, mais un peu moins par rapport à l'année dernière.

Il est un autre rituel qui consiste à nommer nos rues de personnalités marquantes et inspirantes, rappeler nos valeurs républicaines à travers leur histoire, leur parcours. Nous proposerons que les prochaines rues portent les noms de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie mort d'avoir défendu la liberté d'expression, de Shireen ABU AKLEH, journaliste palestinienne-américaine morte d'un tir israélien alors qu'elle couvrait l'événement sur le terrain, de Mahsa AMINI, jeune femme iranienne morte d'avoir mal mis son voile au pays de la dictature des Mollahs.

Il faut le dire, il y a des moments heureux. Toutes mes félicitations, donc, à Brigitte GIRAUD, prix Goncourt aujourd'hui pour son livre *Vivre vite*, que les Bisontins et les Bisontines, Grand Bisontins et Grand Bisontines ont pu rencontrer en septembre lors de « Livres dans la Boucle ». Nous sommes heureux de ce prix.

Je tenais à terminer ces propos liminaires en rendant un hommage singulier, un hommage au grand peintre SOULAGES. Il cherchait à faire vivre et sortir la lumière du noir de ses toiles. Il disait : « Plus les moyens sont limités, plus l'expression est forte ».

Cherchons à construire une ville forte, solidaire, adaptée et résiliente.

Je vous remercie.

S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose... Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, mes chers collègues.

Je tiens tout d'abord, au nom des élus « Renaissance » et « Modem », à condamner les propos racistes tenus à l'égard d'un de nos collègues élus du Conseil Municipal.

Les actes de racisme, d'homophobie, d'antisémitisme restent malheureusement une réalité dans notre société. Il y a peu, dans nos rues, des militants d'extrême droite scandaient des chants hitlériens et peu avant, des militants, cette fois d'extrême gauche, scandaient, eux, des slogans contre la police et la République.

Quel que soit le sujet, notre Groupe sera toujours opposé à l'extrémisme, au simplisme et à la radicalité.

Sur un sujet qui devrait tous nous réunir, l'adaptation au changement climatique, quelle personne responsable peut imaginer que vandaliser des œuvres d'art, blesser grièvement des gendarmes et détériorer l'outil de travail des agriculteurs participe à la cause écologiste ?

Quelle que soit la cause défendue, le respect du droit est une valeur fondamentale intangible en démocratie.

J'espère que le Musée des Beaux-Arts sera épargné et que des consignes ont été données, Madame la Maire, pour nous préserver de ce fanatisme violent et idéologique.

J'ai la conviction que, pour répondre aux enjeux actuels, la seule voie possible est celle de la modération, du compromis, celle de l'efficacité de l'action publique. Si nous voulons apporter des réponses aux différentes crises, aux problèmes du quotidien des Bisontins et faire consensus sur les solutions, il faut revoir nos méthodes, renforcer la proximité et être davantage à l'écoute, pour être côte à côte et non pas se retrouver face à face.

Prenons l'exemple du quartier de Planoise, dont il sera question dans nos délibérations : les Planoisiens auraient sans doute apprécié votre présence à la marche blanche ce samedi, en mémoire du jeune adolescent abattu par les trafiquants de drogue. Le Contrat de Ville et la Cité éducative, dont nous allons débattre, sont deux dispositifs essentiels pour plus de justice sociale. La charte écoquartier, dont vous nous avez parlé en préambule, est selon vous un signal fort. Je crois que les Planoisiens attendent à court terme bien plus que la signature de cette charte. Ils attendent un engagement ferme sur la sécurité,

sur la lutte contre les trafics de drogue, un soutien envers l'État et la police nationale. Souvenez-vous des paroles des mères de famille qui vous ont interpellée devant la Maison de quartier à Planoise.

Sur ce sujet, au dernier Conseil Municipal, vous n'avez pas répondu à mes questions.

Êtes-vous prête à installer les six ou sept caméras de vidéoprotection supplémentaires que demande la police nationale ? Je vous avais alors indiqué que j'étais prêt à soutenir, en tant que Parlementaire, une aide financière de l'État. Allez-vous enfin faire preuve de bon sens et accepter d'élaguer les branches qui masquent la visibilité de certaines caméras ?

Concernant le logement, qui est une question de dignité humaine et peut-être la première des politiques sociales, cette semaine, nous apprenions encore qu'une mère de famille en grande vulnérabilité vivait sans chauffage et sans eau chaude depuis le 19 octobre, rue de Picardie, au milieu des rats et avec ses deux enfants. C'est intolérable. Allez-vous remettre enfin de l'ordre au sein de Loge.GBM ?

Ce qui est contradictoire, c'est que jamais la municipalité n'aura mis en place autant d'outils de concertation et de participation. Dans le même temps, jamais elle n'aura été aussi peu à l'écoute des Bisontins.

Quelques exemples :

- La soirée de concertation sur la végétalisation de la Place de la Révolution. À plusieurs reprises, il vous est demandé quel budget vous allouez au projet.

Une question simple qui appelait pourtant une réponse simple. Les participants n'ont pas obtenu de réponse. Peut-être saurons-nous ce soir quel budget vous allouez à ce projet. Comment engager un travail participatif si personne ne connaît vos intentions en matière de budget ?

- Autre exemple, l'aménagement de la rue Labbé et deux besoins identifiés par vos services lors d'ateliers de concertation et publiés sur le site de la Ville de Besançon. Le premier : le souhait d'un espace public et de tranquillité pour les riverains et les lycéens, et le second : un besoin de stationnement.

Certes, vous installez du mobilier urbain éphémère apprécié par les lycéens, mais vous supprimez, pour deux mois au minimum, une trentaine de places de stationnement à l'encontre de la demande même des habitants.

Le principe de consultation, c'est d'entendre ce que disent les Bisontins, ce n'est pas de piocher parmi leurs propositions celles qui vous conviennent et celles que vous auriez prises à leur place.

En agissant ainsi, rue Labbé ou encore Place du Jura, non seulement vous ne remplissez pas la promesse initiale de coconstruction avec les habitants, mais vous renforcez le sentiment pour le citoyen de ne pas être écouté. C'est d'ailleurs exactement ce reproche que vous font les Maires de la périphérie en dénonçant des faits graves au sein de la gouvernance de Grand Besançon Métropole.

Être Maire de Besançon, c'est agir pour l'intérêt général, pour la qualité de vie des habitants, la vitalité de la Ville. Ce n'est pas agir pour ses partisans, son parti ou son idéologie.

Une nouvelle fois, ce soir, nous vous demandons de quitter cette posture militante, clivante, pour être davantage à l'écoute des Bisontins et des élus de l'opposition.

La question, après plus de deux ans, est de savoir si vous en êtes véritablement capable dès ce soir. Je vous propose de nous le démontrer.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Heureusement que vous aviez commencé en disant qu'il fallait que l'on soit côte à côte, parce que là, la démonstration est faite.
Je crois que Philippe CREMER demande la parole.

M. Philippe CREMER : Merci, Madame la Maire. Bonjour, mes chers collègues.

Juste pour répondre à Monsieur CROIZIER très brièvement, je suis pour la désobéissance civile et je ne me sens pas écoterroriste. Je vous le dis, mais ce n'est pas ce dont je voulais vous parler.

Je voudrais vous parler des gens qui sont à la rue.

Pourquoi cela ? Parce que nous venons d'entrer dans ce que l'on appelle la « période hivernale ». Cela ne veut pas dire que ces gens seront mis à l'abri. Non, pour être hébergé en urgence, il faut que la température baisse à - 5 degrés. On peut du reste se poser la question : « Que doit-on faire en été ? À quelle température doit-on mettre les gens à l'abri ? ».

Je vous parle de cela parce qu'un agent de sécurité m'a posé la question suivante : « Quelles sont les directives en ce qui concerne les gens qui, pour se protéger un peu du froid, s'abritent à la gare, dans les parkings, les SAS des banques ? ».

Il travaille pour une entreprise privée et sa Direction lui met de plus en plus de pression pour que ces lieux soient « *clean* » comme on dit. Je n'ai pas pu lui répondre.

C'est terrible d'en arriver à se poser ce genre de question, c'est d'une grande violence. Je suppose et j'espère qu'il va fermer les yeux. Personnellement, je les fermerai en attendant de trouver mieux.

Est-ce à dire que, en tant que conseiller municipal délégué à l'accueil des SDF et à l'accompagnement des migrants, je n'ai rien fait depuis deux ans ? Non, je ne le pense pas. J'ai fait avancer des choses, bouger des lignes. Bien sûr, pas tout seul. Pour m'aider, il y a eu le cabinet de Madame la Maire, le CCAS et son personnel dont je suis administrateur, Sylvie WANLIN, adjointe aux Solidarités et Vice-Présidente du CCAS, et bien sûr Madame la Maire.

Qu'avons-nous fait pendant ces deux années d'une violence terrible ? Je rappelle la crise du Covid-19, une guerre qui s'éternise en Europe avec ses conséquences humaines, économiques, sociales et – ne l'oublions pas – le réchauffement climatique et ses conséquences sur notre vie. Et bien, nous avons fait beaucoup de choses ; sûrement pas assez, mais beaucoup.

Pendant le confinement – vous vous souvenez, c'était il n'y a pas si longtemps –, nous avons mis les gens qui étaient à la rue, à l'abri. On avait même trouvé un hôtel qui acceptait des SDF avec chiens. « L'appartement de répit » pour les jeunes femmes à la rue sans enfant remplit hélas sa fonction : pour la période de juillet 2021 à juillet 2022, 35 jeunes femmes ont fréquenté cet appartement.

Nous travaillons actuellement avec des partenaires à l'ouverture prochaine de logements pour ces femmes à la rue, et le CCAS assurera le suivi social de ces femmes.

La veille mobile est un élément essentiel pour aller au-devant des publics à la rue. En 2021, elle aura fait 2 155 contacts et a rencontré 301 personnes différentes. Depuis cet été et la canicule, une infirmière tourne une fois par semaine avec la veille mobile et les horaires de ronde ont été adaptés aux conditions climatiques.

Durant cet été, la distribution d'eau a été faite tous les jours au SAAS et à la BJA de la rue Champrond ; la veille mobile, distribuant elle aussi de l'eau. Pour la première fois, cet été, les gens à la rue ont pu manger à la Boutique Jeanne Antide les samedis et dimanches midi, ce qui correspond à un réel besoin puisque les services accueillaient de 30 à 35 personnes.

Voilà, je crois que nous avons bien travaillé, même s'il reste beaucoup à faire. Je n'oublie pas un certain Emmanuel MACRON qui, en arrivant au pouvoir en 2017, avait déclaré : « L'hiver prochain, il n'y aura plus personne à la rue ».

Aujourd'hui, d'après les chiffres de la Fondation Abbé Pierre, il y a plus de 300 000 personnes à la rue en France, et malheureusement, Besançon a aussi son lot de misère que nous nous efforçons de réduire par l'action des travailleurs sociaux qui cherchent à ramener ces gens vers le logement, car tout commence par là. Il faut d'abord un toit pour se reconstruire.

Voilà, je pourrais m'arrêter là-dessus, mais non. Il faut encore que je vous parle de violence. En plus, cela tombe bien, il y a un rapport avec le droit de survivre des gens à la rue. Je veux parler de la mendicité. Quatre brutes épaisses dans la Grande Rue n'ont rien trouvé de mieux que de *shooter* dans la sébile d'une femme bien connue du quartier, qui fait régulièrement la manche devant une supérette. Je ne doute pas un seul instant de la mouvance nauséabonde à laquelle appartiennent ces énergumènes. Ne laissons pas cette gangrène s'installer.

Les SDF ont aussi des droits et je ferai tout pour qu'on les respecte.

Voilà. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci. Je propose un moment de réponse à Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Je souhaite apporter plusieurs éléments de réponse à Monsieur le Député. Nous avons un point commun : le logement social. Nous avons rendez-vous le 14 novembre prochain, nous prendrons le temps, la soirée et la nuit pour faire un point sur la situation globale de Loge.GBM.

Concernant la situation que vous évoquez de cette mère de deux enfants, le tort de Loge.GBM est peut-être d'avoir fait sept propositions de relogement – sept propositions de relogement qu'elle n'a pas acceptées. La dernière proposition de logement qui lui a été faite date du 7 octobre.

Puisque cette mère de famille souhaite rester à Planoise, proposition lui a été faite.

Vous dites qu'elle n'est pas chauffée, ce n'est pas vrai. Loge.GBM lui a apporté des convecteurs et évidemment qu'ils sont à la charge du bailleur. Comment voulez-vous que l'on reprenne aujourd'hui le chauffage collectif d'un immeuble voué à la démolition, avec le coût de l'énergie ?

Je rappelle que ce sont les locataires qui portent les charges.

Voilà ce que je voulais vous dire, et au plaisir de vous voir le 14 novembre.

Mme LA MAIRE : Merci. Fabienne BRAUCHLI.

Mme Fabienne BRAUCHLI : Je voulais juste réagir un petit peu sur la Place de la Révolution.

Si je ne me trompe pas, Monsieur CROIZIER, vous disiez que les gens étaient consultés sans savoir, sans connaître nos intentions. Bien évidemment, les intentions de départ, on les connaît tous.

L'intention principale est nécessaire. Cela, on ne peut pas le nier aujourd'hui. C'est la lutte contre les îlots de chaleur, en végétalisant, etc. C'est une évidence pour nous tous, je crois, parce que cette Place de la Révolution est un puits de chaleur, elle est irrespirable en été. Il faut vraiment faire quelque chose. Après, le fait que les gens soient consultés sans connaître nos intentions, c'est justement cela qui est bien...

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, pouvez-vous respecter la parole d'une élue, s'il vous plaît ?

Mme Fabienne BRAUCHLI : Les gens sont donc consultés sans connaître nos intentions, bien évidemment, et c'est cela, justement, qui est un projet très intéressant, puisque c'est de la vraie démocratie participative. Justement, ce n'est pas un projet déjà ficelé que l'on va présenter aux gens, c'est un projet où l'on veut que les gens collaborent. Il y a cette Maison du projet, un site sur Internet, il y a plein de possibilités pour que les gens donnent leurs idées – et tous les Bisontins.

Il est bien évidemment important de connaître les propositions des riverains et des commerçants de la place – des événements ont lieu régulièrement sur cette place –, mais aussi de tous les Bisontins et les Bisontines, puisque c'est une place centrale où tous les Bisontins se retrouvent.

La Place de la Révolution est vraiment occupée par tout le monde. L'originalité de ce projet est justement que ce soient les Bisontins et les Bisontines qui s'expriment sur ce qu'ils voudraient, sur ce qu'ils attendent, sur ce qui est important pour eux, qu'ils nous disent comment ils voient les possibilités d'aménager, d'améliorer cette place. Bien sûr, après, il faudra faire avec, construire un projet qui sera présenté après, mais ce n'est pas déjà ficelé et cela, c'est très important.

Par rapport au budget, cela entre dans un budget global de lutte contre les îlots de chaleur. Le budget précis, on ne peut donc pas l'avoir dès maintenant évidemment, puisque ce projet n'est pas encore monté.

Ainsi, au fur et à mesure des propositions et de l'élaboration du projet, le budget va pouvoir évoluer, mais il sera pris sur le budget global de la lutte contre les îlots de chaleur de notre mandat. Voilà.

Mme LA MAIRE : Simplement, dans les Orientations Budgétaires, vous avez identifié que nous avons pris des options. Il a été annoncé, depuis longtemps, que nous avons effectivement une enveloppe budgétaire, sur l'ensemble du mandat, pour la lutte contre les îlots de chaleur.

Ainsi, tous les projets que nous ferons pendant ce mandat-là entreront dans l'enveloppe qui a été inscrite dans nos Orientations Budgétaires. Il n'y a donc aucune surprise économique derrière ces projets-là. C'est un million d'euros par an qui intègrent autant les cours d'école que les places, dont la Place du Jura par exemple ou la Place de Lattre de Tassigny, etc.

D'ailleurs, je vous invite à retourner sur la Place de Lattre de Tassigny et à voir combien cette place a changé sa dynamique, a évolué dans un sens qui est celui que l'on attend aujourd'hui des villes modernes.

La ville moderne, en 2022, est celle qui prend en considération ces problématiques d'usage de ces espaces publics.

Je vous propose maintenant de donner la parole à Kévin BERTAGNOLI.

M. Kévin BERTAGNOLI : Merci, Madame la Maire. Je remercie ma collègue Fabienne BRAUCHLI d'être intervenue sur la Place de la Révolution. Je remercie aussi Monsieur CROIZIER d'intervenir sur Jules Haag et de me permettre de réexpliquer les choses sur le projet des abords du lycée Jules Haag, puisque je pense qu'il y a eu beaucoup de désinformations ou de mésinformations qui ont eu lieu ces

dernières semaines, ces derniers mois, autour du projet d'aménagement. Je pense donc qu'il n'est pas inutile de refaire un point global sur cette concertation.

En fait, cette concertation est liée directement au projet d'écoquartier qui est derrière. L'idée est d'en profiter pour réhabiliter et réaménager tout un ensemble de voiries qui sont liées à cet écoquartier (toutes les rues adjacentes).

Nous avons eu, dans ce cadre-là, une consultation, qui a eu lieu sur les rues Jean Querret et du Bougney, qui a rassemblé 60 personnes. Je dis « consultation » parce que, en l'occurrence, là, il y avait un projet et l'idée de cette réunion publique était bien de heurter le projet aux besoins des usagers, à leurs contraintes, et de l'adapter en fonction de ces besoins.

Ensuite, nous avons eu une annonce d'une concertation qui a été lancée le 14 septembre, qui a rassemblé plus de 80 personnes lors de la première réunion publique.

Pour la petite information, nous avons tracté sur plus de 1 200 appartements, 160 locaux, 140 maisons et nous avons eu, depuis, à peu près 550 personnes qui sont allées sur la plateforme en lien avec cette concertation.

Ainsi, la plupart des gens ont été bien informés de cette concertation et des différentes étapes de la concertation.

Dès le début, dès la réunion du 14 septembre, il a bien été annoncé que nous aurions différents ateliers de participation, que nous aurions un chantier participatif qui permettrait de travailler un mobilier temporaire avec la population. Ce mobilier, c'est bien celui qui a été mis en place rue Labbé, qui restera ouvert aux habitants et aux lycéens pendant deux mois, jusqu'au 6 décembre.

Comme nous l'avions annoncé dès le 14 septembre, il y aura, à la fin, la présentation d'un ou plusieurs scénarios sur la rue Labbé et ses abords. Ces scénarios se heurteront, là encore, aux avis, aux recommandations, aux usages des habitants. Nous restons effectivement extrêmement en lien avec les habitants. Je vous le dis, je commence à en connaître certains particulièrement bien, puisque l'on échange assez régulièrement, pas forcément tous les jours, mais au moins toutes les semaines, pour savoir ce qu'il en est de la rue Labbé.

Est-ce que les lycéens s'emparent des lieux ? Pour le coup, je pense que c'est fait et cela fonctionne très bien la journée. J'ai demandé à des lycéens : « Est-ce que vous utilisez les lieux ? » et ils m'ont répondu : « Quand il y a de la place », parce qu'ils s'en emparent énormément.

C'est plus complexe pour le reste des riverains, et notamment les familles. On voit que la rue Labbé est encore un lieu de passage, et pas forcément un lieu d'arrêt.

Ainsi, typiquement, vous avez des gens qui vont s'arrêter quelques minutes, mais pas forcément rester plus longtemps.

Mais c'est à cela que sert justement un chantier, un aménagement temporaire. Cela permet de vérifier si les usages de la population sont conformes à ce que l'on imaginait ou si, au contraire, on doit les réadapter. C'est notamment ce que nous avons fait en déplaçant le mobilier sur la rue, suite à des recommandations, des demandes de plusieurs habitants. C'est ce que nous continuerons à faire jusqu'au 6 décembre. L'idée est vraiment de s'adapter aux demandes des habitants. Il n'y a donc pas, comme j'ai pu l'entendre, de solutions déjà actées, un projet déjà entamé.

Le projet n'existe pas encore, il sera construit à partir des retours des habitants et nous en avons de nombreux.

Je tiens à préciser, sur la question du stationnement, que cette question est évidemment bien prise en compte.

On a trois enjeux sur ce projet : la question du stationnement, les enjeux de ville apaisée, c'est-à-dire la question de la vitesse, notamment sur les abords de la rue où beaucoup de familles n'osent pas sortir avec leurs enfants parce que les voitures roulent beaucoup trop vite dans cet espace-là, et l'enjeu d'un espace vert réservé aux lycéens et aux familles. Ces trois enjeux sont donc bien pris en compte. Concernant l'enjeu du stationnement, nous sommes en train d'y travailler en parallèle sur l'ensemble du quartier.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Jamal LOUHKIAR, je vous donne la parole.

M. Jamal-Eddine LOUHKIAR : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mes chers collègues. Suite aux événements qui ont secoué le quartier de Planoise, je me devais d'intervenir au sein de ce Conseil Municipal pour sensibiliser au sujet de la recrudescence de la violence dans ce quartier.

Comme vous le savez, j'ai passé une grande partie de ma vie dans ce quartier, et j'insiste sur le fait que celui-ci s'est totalement dégradé ces dernières années.

Aujourd'hui, on peut voir l'aggravation des actes de violence, la multiplication des trafics de stupéfiants et la banalisation des actes de délinquance et d'incivilités. Durant la marche blanche de « Zizou », on a également pu observer le visage abattu de cette mère de famille et la grande tristesse des Planoisiennes et Planoisiens face à la mort tragique de cet adolescent âgé seulement de 15 ans.

Je profite d'ailleurs de cet instant pour rendre hommage à « Zizou » et transmettre ma profonde sympathie à sa famille, aux Planoisiennes et aux Planoisiens.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas rester insensibles face à ce type de drame. Nous devons agir pour que les habitants retrouvent confiance en nous, en l'État, en les collectivités, pour qu'ils puissent enfin vivre dans un climat de sécurité et de tranquillité.

On a pu constater, suite à ce décès, que l'intervention de l'État a eu son effet. Le déploiement de mesures importantes, comme l'intensification de la présence policière dans le quartier, a permis de démanteler plusieurs points de *deal*. Cela nous montre bien que lorsque l'on met les moyens, on obtient des résultats. Il faut continuer à agir dans ce sens.

Par exemple, nous pourrions remettre en place la police de proximité, afin de recréer du lien entre les habitants et les forces de l'ordre.

Madame la Maire, nous avons déjà eu l'occasion, par le passé, de travailler ensemble autour d'une problématique qui agaçait les Planoisiennes et Planoisiens. Je vous avais sollicitée sur les déchets déposés dans et à l'extérieur des bennes à ordures par des personnes ne résidant pas dans le quartier de Planoise. Les Planoisiennes et Planoisiens n'en pouvaient plus et, avec votre aide, nous avons pu remédier à ces incivilités. Je tiens d'ailleurs à vous remercier, au nom des Planoisiennes et Planoisiens, pour avoir pris en considération leurs plaintes.

À présent, Madame la Maire, je souhaite mettre à profit mon expérience, ma proximité avec les Planoisiens et les Planoisiennes pour construire ensemble un programme visant à mettre en place une politique sociale de proximité. L'initiative de ce programme consistera à prévenir les risques de rupture sociale et développer les solidarités à l'échelle de ce quartier.

Pour finir, je précise à nouveau que la réussite d'un projet repose sur la collaboration de tous : la Mairie, l'État, le Conseil départemental, la Région, les associations, les habitants. Nous devons dépasser ces clivages politiques afin de combattre l'ennemi de tous, à savoir les trafiquants de stupéfiants et les délinquants.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je voulais simplement vous dire combien on est tous évidemment désespérés de voir de jeunes gens mourir, ici à Besançon, dans une ville comme la nôtre – dans n'importe quelle ville d'ailleurs - mais, ici, à Besançon, à 15 ans.

Je tiens quand même à dire que j'ai reçu la famille, que je lui ai dit, de façon forte, que l'on sortirait de cette situation si nous nous mettions tous les uns à côté des autres, pour lutter contre cette gangrène.

Vous avez raison d'insister sur ce projet social qui doit intégrer tout le monde. Tout le monde. Je n'irai pas plus loin dans ce discours qui consisterait à dire que les choses ne se font pas. Les choses se font. Elles se font malheureusement face à quelque chose qui est lourd, grave, important, qui touche notre ville comme beaucoup de villes. Malheureusement, c'est presque un fait urbain. Malheureusement, c'est presque une fonction urbaine. On est dans une société où, parmi les fonctions urbaines, il y a ce trafic. Vous avez raison : ne banalisons pas cette situation, luttons. Et luttons ensemble. Je vous remercie donc pour cette intervention.

Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Bonsoir à toutes et tous. Il a été évoqué un certain nombre d'actions concernant des actions menées par des militants écologistes, avec des mots forts qui ont été utilisés : ceux de « fanatisme », « violents », « idéologie » en faisant quelque chose et en ramenant même un certain nombre de manifestants de gauche, en mettant un signe égal avec ce qu'il s'était produit avec des actes d'extrême droite extrêmement graves dans notre ville.

Je dénonce tout cela, mais je le dénonce dans la formulation. De quoi est-il question ? À Besançon, plus de 9 000 familles sont en précarité énergétique. Madame la Maire l'a rappelé, l'action du CCAS est essentielle en la matière, mais collectivités toutes mobilisées que nous sommes, nous ne pouvons pas tout faire et nous ne pouvons rien faire si l'État dans le même temps n'accélère pas sur ce sujet.

C'est précisément cette précarité énergétique qui était dénoncée par les militants que vous citez, qui s'en sont pris à certaines œuvres d'art, puisque le mouvement est né en Angleterre. Ce mouvement venait indiquer que c'était au nom de l'ensemble de ces familles qui souffrent de précarité énergétique, qui souffrent du fait que nous n'avons pas mis tous les investissements depuis de nombreuses années sur la question du climat et que nous n'offrons pas, du coup, les solutions aux populations.

Je suis convaincu que, pour protéger nos habitants, nous devons accélérer tous azimuts la transition énergétique, la transition écologique, parce que c'est ainsi que nous aidons les familles les plus précaires, parce que c'est ainsi que nous aidons les personnes les plus âgées.

Nous aurons l'occasion de revenir devant ce Conseil Municipal en indiquant que le phénomène d'îlot de chaleur dans notre ville touche particulièrement les personnes âgées, donc quand nous agissons pour désimperméabiliser une place, lorsque nous agissons pour désimperméabiliser des espaces publics, nous agissons aussi pour améliorer la vie des personnes les plus âgées et des enfants qui sont également particulièrement impactés sur les questions de population – de nombreux rapports nous le démontrent.

J'ai un regret, qui est que la voix de ces militants, qui s'exprime de différentes façons, ne soit pas entendue par le Gouvernement. L'Assemblée nationale a adopté deux mesures qui me semblent particulièrement importantes. Tout d'abord, suite à l'amendement d'Éva SAS, 6,8 Mds€ pour sortir des milliers de familles de la précarité énergétique, c'est-à-dire des crédits pour permettre aux ménages de rénover les logements. Ces 6,8 Mds€ ont été exclus du projet de loi de finances par le Gouvernement. Cela est une grande responsabilité qui sera portée au Gouvernement dans la période où nous devons accélérer tous azimuts sur ce sujet et où nous vivons une crise énergétique forte qui est aussi une crise sociale.

Un deuxième sujet – nous voyons que c'est important pour l'ensemble du territoire du Grand Besançon – concerne les infrastructures ferroviaires. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion d'en parler avec les parlementaires. Un amendement avait été adopté, de 3 Mds€, pour améliorer ces infrastructures ferroviaires, pour permettre à des familles, concrètement sur nos territoires, de ne plus avoir besoin de prendre la voiture pour aller au travail tous les matins, pour réhabiliter les lignes, pour rouvrir des gares. Ces milliards d'euros ont été supprimés du projet de loi de finances par le 49.3 alors que les parlementaires l'avaient adopté.

Ces éléments, ce sont des éléments qui nous permettraient, ici, de démultiplier les efforts que nous menons pour accompagner nos populations ; nous en avons plus que besoin. Nous avons démontré que nous faisons, que nous apportons des solutions. L'exemple de la démarche que nous engageons avec l'écoquartier de Planoise en est une illustration. Nous mêlons les questions climatiques, nous mêlons les questions sociales. Il n'y a pas de questions qui s'opposent les unes aux autres, à part ceux qui veulent toujours opposer l'écologie au reste des sujets ; ce n'est pas ce que nous faisons dans ce Conseil Municipal et nous continuerons à le faire.

Nous vous attendons véritablement à nos côtés, pour nous défendre et défendre l'ensemble des intérêts des Bisontines et des Bisontins qui subiront, comme les rapports l'ont montré, plus que d'autres territoires encore, les effets du changement climatique.

Mme LA MAIRE : Merci. Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : Quelques mots, histoire de répondre quand même à Monsieur CROIZIER, puisqu'il y a certains propos qui m'ont troublé. Notamment au début de votre intervention, vous établissez un lien ou une égalité entre des militants d'extrême droite scandant des chants nazis, avec des militants écologistes. En ce qui concerne les militants nazis, on connaît notre histoire. En ce qui concerne les militants écologistes, on verra ce que sera notre histoire future et très prochaine, mais je pense que vous faites d'ores et déjà un contresens historique. Je suis assez étonné que vous ayez fait cette égalité-là entre, certes des gens qui sont militants, mais avec des objectifs qui sont totalement différents. D'un point de vue moral, je crois que c'est un propos qui ne vous honore pas ce soir.

Sur le fait de travailler ensemble, j'y suis assez favorable et je pense que la Maire, bien évidemment, philosophiquement, y sera également favorable.

En même temps, il y a quand même la réalité qui est la nôtre. Vous avez parlé tout à l'heure de Loge.GBM. Il faut quand même revenir à l'histoire, c'est une histoire très récente et ce sont vos amis qui ont défendu cette loi-là (la loi Élan) qui a imposé la fusion de deux bailleurs sociaux.

Ces deux bailleurs sociaux, GBH et SAIEMB, étaient présidés à l'époque par vos amis politiques. On est donc – je salue le travail de Carine MICHEL – dans une fusion qui a débuté il y a deux ans.

Vous savez que, pour fusionner ce genre de structure, il faut globalement à peu près quatre années. C'est vrai que la situation n'est pas très facile, mais par ailleurs, votre Gouvernement, au-delà de demander la fusion de ces bailleurs, a également exigé, de la part de ces bailleurs, par exemple de payer la hausse de l'APL. C'est l'antienne assez récurrente avec Emmanuel MACRON, qui consiste à dire : « On vous donne des charges supplémentaires sans vous donner les moyens ». C'est ce que l'on appelle la « recentralisation déguisée ».

Vous avez parlé des incidents sur Planoise. N'oubliez jamais de parler également – je sais que vous l'avez déjà fait une fois – de la consommation. La France est le pays européen dans lequel il y a le plus de consommation de produits illicites. Pour Planoise, c'est la double peine : il y a à la fois ce trafic qui est très présent, et pour autant, les consommateurs, eux, l'utilisent uniquement à but récréatif. Ce ne sont pas, et très rarement, des Planoisiens.

Vous oubliez de dire que Planoise, c'est également un nombre très important de services publics. C'est l'action assez remarquable du CCAS, ce sont ses crèches, ce sont ses écoles. Je salue – cela m'arrive aussi – l'action du Gouvernement lorsque vous avez décidé de dédoubler les classes de CP et de CE1. Bien évidemment nous l'approuvons et on voit que les résultats sont déjà là.

Planoise, c'est également un tramway, une Maison des services au public, deux NPNRU (un de 150 M€ et un autre de 180 M€). On ne peut pas désespérer, nous, élus politiques, les Planoisiens. C'est vrai que ce quartier connaît des difficultés, mais on ne peut pas uniquement se localiser et se focaliser sur ce quartier-là.

Sur la désobéissance civile, je n'y suis pas favorable, et je pense que mes amis non plus. Je ne suis pas favorable à la manière d'exercer les actions défendues. En revanche, l'objectif qui est de nous mobiliser et nous ouvrir les yeux doit globalement être absolument salué, même si je regrette la méthode.

Monsieur CROIZIER, le Président MACRON démontre, en ce début de quinquennat, que le fameux « et droite et gauche ni droite ni gauche » est en train de s'effondrer. Je crois même que le Président Nicolas SARKOZY, dans un appel du pied extrêmement explicite, l'a parfaitement compris.

En fait, on va revenir à un clivage gauche/droite assez naturel, assez habituel, qui existe désormais depuis un peu plus de deux siècles. Gauche et droite se nourrissent mutuellement l'une et l'autre, il n'y a aucune honte à être de droite, il faut simplement l'assumer.

Je crois, malheureusement, que vous vous retrouvez dans une difficulté certaine à l'Assemblée nationale dans vos fonctions, même si l'usage assez intensif du 49.3, à mon avis, vous simplifie quand même grandement votre emploi du temps.

Mme LA MAIRE : Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Concernant vos deux questions, Monsieur CROIZIER, vous avez parlé d'élagage d'arbres. La demande a été immédiatement transmise, dès qu'elle a été faite, au service des Espaces verts, qui est immédiatement intervenu, concernant l'un des arbres. L'autre arbre était trop jeune, donc il était difficile de l'élaguer. En cette saison, il ne devrait pas trop gêner et on réfléchit à une alternative pour éviter de le détruire. Votre demande concernant les élagages a donc été traitée depuis bien longtemps, je me demande pourquoi vous la posez encore.

Concernant les caméras, une demande a effectivement été faite par la police nationale. Je vous rappelle que nous sommes la neuvième ville, en termes d'équipements en France pour 100 000 habitants, en proportion. Il s'agit d'un classement de 2020 où nous sommes derrière Nîmes, Nice, Mulhouse, Perpignan, Toulon, mais nous sommes devant Strasbourg, Marseille, Montpellier, Metz, Toulouse, Dijon, Paris, Lyon, Nancy, etc.

On estime donc que, en termes de parc installé, on a une bonne quantité et qu'il vaut mieux raisonner en termes de redéploiement lorsque cela est nécessaire. On ne fait pas que du redéploiement, on fait aussi de la modernisation, ce qui fait que l'on change parfois des caméras dômes en caméras panoramiques, ou même des caméras dômes en caméras dômes + panoramiques. Ainsi, c'est comme si l'on ajoutait quatre caméras à la place d'une seule. On n'est donc évidemment pas immobiles par rapport à cette question.

Concernant plus précisément la demande de la police nationale, elle est à l'instruction.

On doit étudier sa pertinence d'une part, parce que la police nationale doit nous donner ses arguments et nous devons réfléchir, parce que l'on réfléchit mieux à plusieurs que tout seul et d'autre part, pour voir sur quel emplacement la prendre, puisque l'on est sur du redéploiement. Cela veut dire qu'on la démontra quelque part pour la mettre à l'endroit demandé. Il faut donc voir quels sont les avantages et les inconvénients de tout cela, ce qui prend un peu de temps.

Concernant le financement, il est prévu par le Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance et de la radicalisation. Il est prévu un financement de 50 % ; si vous pouviez obtenir mieux, cela serait parfait.

Mme LA MAIRE : Quelques éléments. J'ai soutenu et je continue à soutenir les polices. Quand je dis « les polices », c'est la police nationale et bien sûr en particulier la police judiciaire, et le système dans lequel on est, extrêmement efficace, qui aujourd'hui, pour des raisons diverses que je ne commenterai pas parce que je ne suis pas dans le métier, est remis en cause.

J'entends que tous ces inspecteurs font ce travail de fond, qui fait que nous avons régulièrement des arrestations, une efficacité extrêmement importante, en particulier sur notre territoire.

Je salue le travail de cette police judiciaire, je salue le travail des magistrats, je salue le travail aussi de la police nationale, de la gendarmerie. Je salue le fait que nous sommes tous ensemble pour travailler sur ces questions de délinquance.

Je voudrais revenir sur un élément, Monsieur FAGAUT... Monsieur CROIZIER, pardon. Monsieur FAGAUT n'est pas là, puisqu'il a pris des vacances. Moi, on m'a souvent dit que j'étais là ou ailleurs, -mais je le dis quand même-.

Monsieur CROIZIER, pour revenir à vous, vous tenez des propos – cela fait déjà plusieurs fois que je vous le signale – qui sont proches de la diffamation. Quand on se permet de parler de faits graves, il faudra que vous m'expliquiez dans quel cadre vous les mettez, mais on aura sans doute l'occasion d'en reparler.

En tout cas, quand on se permet d'affirmer des choses aussi importantes et aussi graves, il faut qu'il y ait des faits, il faut qu'il y ait des éléments. J'espère bien que l'on finira par se dire les choses en toute transparence.

Aujourd'hui, il est question de nos dossiers et je pense que nous avons bien assez travaillé sur les propos liminaires, donc je vous propose de commencer la séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022

Question n° 1

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

«**Mme LA MAIRE** : Le premier dossier consiste en la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.

Je propose à Agnès MARTIN, si vous en êtes d'accord. Très bien, merci.
Je sou mets au vote ce dossier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**Mme LA MAIRE** : C'est un dossier qui consiste à prendre acte pour la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame la Maire.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

S'il n'y a pas de commentaire, c'est prendre acte.»

Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Dernière Programmation

«**Mme LA MAIRE** : Je signale simplement qu'il y aura un vote électronique, préparez-vous. Merci.
Agnès MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Merci, Madame la Maire.

La tranquillité publique est un droit et une nécessité. Les Bisontins, et tout particulièrement les Planoisiens, attendent désespérément une écoute, une reconnaissance, une prise en compte de leur inquiétude face aux actes d'incivilité et de violence, des trafics qui se multiplient jusqu'à provoquer des drames humains intolérables.

Les associations ne peuvent, malgré leur engagement, porter, sans un réel soutien et accompagnement, le poids de cette violence et de cette insécurité. Il en va de votre responsabilité.

Quels sont les axes et directives que vous avez choisi de mettre en œuvre ? Quelle priorité avez-vous établie pour le futur appel à projets, afin de redéfinir le Contrat de Ville 2023 ? Quelles sont vos méthodes pour travailler de façon cohérente et efficace en vue d'éradiquer cette insécurité, de restaurer cette cohésion sociale qui se délite petit à petit et qui gâche la vie de nombreuses familles, d'enfants, de personnes âgées ?

Le Conseil citoyen de Planoise de juillet 2019 soulevait déjà la priorité de restaurer la tranquillité publique dans le quartier, qui s'était déjà fortement dégradée. Il alertait déjà afin de stopper la spirale négative et demandait aux élus d'avoir la volonté et les moyens conséquents pour plus de tranquillité et de mixité sociale.

Une dotation de solidarité urbaine supplémentaire a été accordée par l'État pour la deuxième année consécutive, en complément de la dotation politique de la Ville. Les moyens doivent être fléchés en direction des structures qui obtiennent des résultats probants.

Madame la Maire, comment comptez-vous restaurer le lien de confiance et de proximité avec les Planoisiens, mais également avec tous les Bisontins, afin que ce lien ne se rompe pas ?
Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire. Nous abordons ce soir plusieurs dossiers qui traitent de la politique de la Ville.

Concernant le Contrat de Ville, après presque deux ans et demi de gouvernance de votre majorité, ne serait-il pas temps de faire un véritable bilan général des actions menées dans les quartiers prioritaires ? Ne serait-il pas temps de nous présenter vos ambitions et vos projets pour chacun de ces quartiers ?

Les événements tragiques qui se sont reproduits cet été renforcent encore cet impératif. Quelles seront vos priorités pour l'appel à projets 2023, en lien avec les associations et l'ensemble des partenaires ?

Deux priorités principales ne devraient-elles pas être dégagées ou renforcées ?

- Sécurité et tranquillité publique, en travaillant aussi le projet de service de la police municipale, en renforçant son rôle en termes de sécurité et de tranquillité des Bisontines et des Bisontins.
- Éducation, parentalité et jeunesse, en retravaillant notamment les actions adaptées aux adolescents et préadolescents – des publics difficiles à capter.

À propos des Maisons de quartier, où en est votre majorité qui avait annoncé un renforcement de leur rôle, une réorganisation, une redéfinition de leurs interventions ?

Madame la Maire, vous utilisez souvent le terme de « coconstruction ». Votre référence à la démocratie participative est constante. Pensez-vous que les Conseils citoyens sont suffisamment impliqués dans les quartiers du Contrat de Ville ? Les Conseils citoyens existent-ils toujours sur l'ensemble des quatre quartiers prioritaires ? Quelle initiative comptez-vous prendre pour les rendre plus opérationnels, plus actifs ? Vous savez bien que les Conseils citoyens sont des partenaires importants pour coconstruire des projets adaptés à chaque quartier.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur une tendance qui, si elle se confirmait, pourrait s'avérer contre-productive. Des moyens lourds sont engagés. Ils vont être engagés sur le quartier de Planoise avec la participation de l'État et des autres collectivités locales ; c'est une très bonne chose. Mais attention néanmoins à ce que cette attention forte portée sur ce grand quartier ne s'accompagne d'une forme de délaissement d'autres ensembles situés plus à l'est de la ville, où les difficultés sont peut-être moins visibles, moins médiatisées, pour l'instant, mais bien réelles. Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à mes collègues, mais pour l'instant, j'espère que personne n'espère qu'il y ait les mêmes drames que nous avons eus à Planoise dans les autres quartiers. Je rebondis sur l'expression que je viens d'entendre. Monsieur PIGNARD.

M. Maxime PIGNARD : Une rapide intervention parce que je n'avais pas pu le faire à la dernière commission, n'étant pas présent. Comme on vous avait fait la demande à plusieurs reprises de nous transmettre les projets et les documents des associations dans le cadre des appels à subventions, on les a reçus dans le cadre de la dernière commission, donc je voulais simplement vous remercier.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Marie ÉTÉVENARD, je te donnerai la parole à la fin, je te propose, sur deux interpellations qu'il y a eu, sur les Maisons de quartier et les Conseils citoyens... Comme cela, cela apporte des éléments clairs, et ensuite, on revient sur la politique de Contrat de Ville. Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Je suis contente de cette question, cela me donne l'occasion de faire un point sur le projet de direction qui avance à grands pas. Conformément aux engagements que j'avais pris auprès de vous, il y a eu plusieurs temps. Il y a eu un temps assez long en interne, où les agents ont pu travailler en groupe de travail, ont fait des propositions. On s'est vu en séance plénière plusieurs fois cette année. La deuxième étape est la rencontre avec les associations. Il n'était pas question de rester entre-soi tellement l'enjeu est important par rapport aux Maisons de quartier. Le 15 novembre, il y a une réunion avec l'ensemble des agents le matin et avec les associations l'après-midi. Le dernier temps sera d'aller à la rencontre des habitants et des habitantes de Besançon pour qu'ils apportent leur contribution à ce projet global. On fera un point en commission, comme je m'y étais engagée, après le 15 novembre.

Mme LA MAIRE : Kévin BERTAGNOLI.

M. Kévin BERTAGNOLI : Merci, Madame la Maire. Sur les Conseils citoyens, ce n'est pas ma délégation à proprement parler, il s'agit bien d'une instance qui est liée au Contrat de Ville, notamment à ma collègue Marie ÉTÉVENARD, qui, je pense, complètera mes propos. Je peux vous dire que j'ai beaucoup discuté et travaillé avec d'autres Villes.

Ce qu'il s'avère de la loi Lamy, qui a été mise en place en 2014, et qui a mis en place les Conseils citoyens, c'est que dans très peu de villes, le Conseil citoyen a fonctionné. Pour plein de raisons, et notamment pour des raisons de manque d'information sur l'application de la loi dans les années qui ont suivi, qui ont fait que nombre de collectivités n'ont pas su avec quel outil déployer l'instance.

Ce qu'il en est de Besançon est que l'on est allé voir le Conseil citoyen de Planoise avec Marie ÉTÉVENARD dès le début du mandat, pour proposer, à tous les Conseils citoyens encore existants – celui de Planoise et celui de Palente-Orchamps –, de se mettre en association. C'est ce qu'a fait le Conseil citoyen de Planoise. On en a profité par ailleurs pour étendre son périmètre aux Hauts-du-Chazal et à Châteaufarine, afin de fusionner deux anciennes instances, qui étaient le Conseil d'habitants et le Conseil citoyen, pour n'avoir plus qu'une seule instance. C'était aussi une recommandation de l'État de 2017, si je ne me trompe pas, de n'avoir plus qu'une seule instance sur le territoire, pour être beaucoup plus simple et abordable pour les habitants. Cela permet aussi de choisir plutôt l'instance qui est la plus indépendante vis-à-vis de la Ville. Pour ce qui est de la suite des Conseils citoyens, cela dépendra du nouveau Contrat de Ville qui est en négociation avec l'État en ce moment.

Des retours que l'on me dit, l'État ne souhaite ni supprimer les Conseils citoyens ni pour autant leur donner les moyens de se développer davantage. Les choses seraient plutôt faites à l'échelon des territoires, donc je souhaite rappeler, notamment aux représentants du Gouvernement, que la démocratie participative nécessite des moyens. Ainsi, développer la participation des habitants, notamment dans les quartiers prioritaires, nécessite aussi des moyens et c'est notamment ce que nous faisons sur les consultations que nous avons mises en place depuis le début du mandat (les balades

urbaines, mais aussi par exemple la consultation qui a eu lieu sur le futur parc Novarina). Nous allons continuer à le faire pendant le mandat, avec le Conseil citoyen, s'il perdure dans le futur Contrat de Ville, mais aussi avec des consultations directement.

Mme LA MAIRE : Merci. Yannick **POUJET**.

M. Yannick **POUJET :** Bonsoir. Merci, Madame la Maire. C'était pour appuyer les propos de mon collègue. Je rencontre régulièrement le Conseil citoyen de Planoise et certains élus sont aussi présents lors de ces réunions, puisqu'il y a des demandes d'informations sur certaines délégations. Je sais que Benoît CYPRIANI est venu le rencontrer. Julie CHETTOUH et Marie-Thérèse MICHEL sont venues et nous organisons régulièrement des rencontres suite à leurs demandes, et nous les associons – j'insiste bien dessus, comme l'a dit Kévin – à tout ce qui concerne les balades urbaines, les concertations qui sont organisées sur le quartier.

Nous les intégrons le plus possible aussi à toutes ces associations, comme la Fabrique du Numérique. En effet, dans la Fabrique du Numérique, il va y avoir un collège des habitants et une personne du Conseil citoyen s'est proposée pour être le représentant des habitants de Planoise à ce collège. J'insiste donc bien : nous, nous travaillons avec les Conseils citoyens.

Mme LA MAIRE : Merci. Kévin, tu veux redire quelque chose ?

M. Kévin **BERTAGNOLI :** Je suis désolé, j'ai oublié de préciser que j'ai participé à cette rencontre sur le projet de direction des Maisons de quartier, à l'initiative de Carine MICHEL. Il y a plutôt une très bonne ambiance, c'était vraiment un moment très intéressant. Je vais continuer à participer à ce projet de direction pour que les citoyens soient pleinement intégrés dans les projets en lien avec les Maisons de quartier et que nous ayons vraiment un lien de proximité avec ces Maisons de quartier dans le futur projet de direction.

Mme LA MAIRE : Merci. Damien **HUGUET**.

M. Damien **HUGUET :** On a focalisé le débat par rapport aux quartiers prioritaires, mais je pense que, dans le débat, il ne faut pas oublier les quartiers en veille et en observation (Les Hauts de Saint-Claude, la Cité Viotte, Battant) et un certain nombre de rues situées sur Saint-Ferjeux. C'est là tout le travail que je mène en tant qu'adjoint de quartier : travailler en lien avec les habitants, avec les Maisons de quartier associatives, parce qu'il ne faut pas oublier le travail qu'elles font sur le terrain. Effectivement, ce sont des quartiers qui n'ont pas de Conseil citoyen, mais pour lesquels un véritable travail est engagé au sein des différents CCH. Je ne vais pas détailler tous les projets qui émergent dans ces différents secteurs, mais il y a un certain nombre de projets qui vont incessamment venir et qui vous seront présentés.

Mme LA MAIRE : Hasni **ALEM**.

M. Hasni **ALEM :** Merci beaucoup. Avant de commencer, un petit élément. Je pense qu'il faut que l'on se méfie de quelque chose, qui est la manière dont on parle des quartiers populaires. Il y a une espèce de stigmatisme qui se met dessus, et cela me semble compliqué. Il ne faut pas, bien entendu, cacher les difficultés qu'il y a – il y en a un certain nombre – mais à force de mettre ce stigmatisme sur les quartiers populaires, on oublie un certain nombre de choses. Il ne faut pas désespérer les quartiers populaires.

Pour revenir plus précisément sur ce qui a été dit, par rapport au Contrat de Ville, on est en période de renouvellement du Contrat de Ville. Une évaluation a lieu actuellement, dont les éléments ont été rendus et mettent en avant un certain nombre d'éléments. L'élément qui, à mon sens, est le plus important, et qui a justement été mis en avant dans cette étude, est la question de la territorialisation. On le met en avant avec le fait qu'il y ait trois adjoints de quartier dans la Ville de Besançon, et qui a nécessité de travailler plus en lien avec les besoins spécifiques de chacun des quartiers. Je pense que c'est l'élément qui, à mon sens, est le plus important.

Plutôt que d'essayer d'avoir une politique globale qui gomme les différentes spécificités de chacun de ces quartiers, il vaut mieux essayer de travailler à ces spécificités, donc l'idée est de travailler sur des projets de quartier. Ces projets de quartier seront en lien avec l'ensemble des partenaires, bien entendu, dont l'État, le Département, les acteurs de terrain, etc. pour que le prochain Contrat de Ville prenne en compte ces questions-là. Si l'on ne fait pas cet élément-là, je pense que l'on ratera quelque chose d'important.

Sur les Conseils citoyens, à Palente-Orchamps, il y a un Conseil citoyen qui est dans un état de « mort cérébrale » assez avancé et c'est assez compliqué de le remettre en avant, pour des raisons que je ne

développerai pas ici, parce que ce n'est pas le lieu. C'est assez compliqué de travailler à ce niveau-là, donc il faudra retravailler à remettre en avant un nouveau Conseil citoyen sur Palente-Orchamps.

Pour revenir clairement, c'est véritablement – si je peux dire – la volonté que l'on a et la patte que l'on veut mettre sur cette question-là, qui est la territorialisation du Contrat de Ville, avec des projets de quartier qui prendront en compte les spécificités de chaque quartier.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vais donner la parole à Marie ÉTÉVENARD, mais je prends juste encore quelques secondes, parce que je trouve qu'il faut absolument que l'on se dise que, aujourd'hui, l'urgence est de travailler ensemble. Je tiens quand même à évoquer un épisode extrêmement grave, 2019-2020 : fusillades, meurtres, feu dans le parking d'Intermarché, crise essentielle.

Est-ce que, une seule fois, une seule fois, quelqu'un aurait imaginé oser dire la responsabilité de la municipalité de M. Jean-Louis FOUSSERET, qui a essayé de se trouver tout de suite, aux côtés des habitants ? Est-ce que quelqu'un aurait osé dire que c'était le fruit d'une politique portée par les élus, à l'époque, qui s'occupaient de la vie associative et du Contrat de Ville ? Est-ce que quelqu'un aurait osé faire cette corrélation, comme vous la faites très souvent, Madame ROCHDI ?

Je tiens quand même aussi à le dire, et je l'ai déjà dit plusieurs fois ici, et je répète : Belfort, Montbéliard, ces derniers jours, vivent vraiment une violence urbaine extrêmement importante (des bus qui flambent, etc.). Nous sommes aujourd'hui face à une crise majeure, tous ensemble.

Moi je le dis, quand je travaille par exemple avec l'Association des Maires du Doubs, nous sommes tous ensemble, transpartisans face à la criminalité. Donc je crois qu'ici, soyons ensemble pour travailler efficacement contre cette violence, plutôt que d'aller chercher des éléments sur l'inefficacité, etc. Aujourd'hui, nous sommes là pour travailler pour nos concitoyens.

Je propose de donner la parole à Marie ÉTÉVENARD, à qui je n'ai pas donné la parole jusqu'à présent.

Mme Marie ÉTÉVENARD : Merci, Madame la Maire. Beaucoup de choses ont été dites, je vais compléter les propos de mes collègues concernant la territorialisation, le Contrat de Ville qui a été prorogé. Le prochain Contrat de Ville est à écrire en 2023 avec tous les partenaires et nous pouvons remercier et saluer la participation active de toutes les associations, et notre partenaire Trajectoire Ressources, qui est notre centre de ressources local qui a mené cela de manière très dynamique et participative. Les associations ont véritablement dit tout ce qu'elles avaient comme difficultés et nous allons pouvoir espérer, très rapidement avec l'État – nous attendons les recommandations de l'État en ce qui concerne les directives et la méthodologie qui va être mise en place, avec notamment les zonages – que certains quartiers en difficulté, qui ne sont pas encore prioritaires, puissent le devenir. Ce sont des choses que nous aurions dû déjà avoir à la rentrée, et que nous attendons de manière hâtive.

L'évaluation en local permet de mettre côte à côte tous les partenaires. Il y a quelque chose qui est en faveur d'un travail de forte concorde, qui est la synchronisation des calendriers du PEDT, du futur Contrat de Ville, de la Cité éducative qui va être prorogée aussi, et du futur schéma directeur de soutien aux familles. Là, je réponds à la question de Mme Karima ROCHDI et Mme MARTIN, effectivement la parentalité sera part entière de ce prochain Contrat de Ville avec tous les partenaires.

En ce qui concerne la question que vous avez posée toutes les deux, Madame MARTIN et Madame ROCHDI : « Quelles seront les priorités de l'appel à projets ? ». Malgré le retard que nous avons sur les recommandations de l'État, Monsieur le Préfet et Madame la Présidente de GBM ont envoyé un courrier pour dire que l'appel à projets 2023 (le dernier avant le prochain Contrat de Ville) portera sur les animations en proximité sur l'espace public, que nous avons déjà mené pendant les vacances scolaires, en cohésion avec les animations de la vie de quartier, l'éducation, la parentalité, la Cité éducative (comme je viens de le dire) avec un focus sur la prévention du décrochage scolaire qui a empiré avec la crise que nous avons traversée.

En ce qui concerne la proximité de la police, que nous avons évoquée tout à l'heure, la sécurité, la prévention et le travail de médiation qui est fait de toute part pour que, s'il y a des redondances, elles puissent être plutôt réparties de manière uniforme et complémentaire – un vrai travail sur la médiation.

La prévention santé, que nous menons avec un focus avec la DPV, que vous avez évoquée, Madame ROCHDI, qu'on espère pouvoir avoir, -entre guillemets, parce que c'est quand même un mauvais signe qu'elle ne puisse nous être allouée- mais également avec une lutte contre les addictions, et le cyber-traffic qui est un fléau que nous devons éradiquer.

Dernière priorité, la formation, l'emploi, que nous menons de front avec M. BODIN, à la vice-présidence de GBM, l'emploi, notamment pour les populations les plus éloignées, les jeunes et les femmes seules avec enfants qui, évidemment, doivent tout mener de front pour favoriser leur accès à l'emploi, en lien avec les modes de garde.

Et, de manière très transversale, puisque nous avons aussi la discrimination, et -on en a parlé en propos liminaires-, la promotion des valeurs de la République à travers la citoyenneté.

Pour compléter les propos de M. BERTAGNOLI concernant la démocratie participative, effectivement, les conseils citoyens sont remis en question, puisqu'au niveau national, il s'est avéré qu'il n'y a pas eu de gros succès.

Et, M. BERTAGNOLI l'a dit, la difficulté, est qu'ils n'ont pas d'autonomie financière, donc le fait de se constituer en association comme ça a été le cas à Planoise, a été une force et leur a permis de survivre, mais dans la plupart des quartiers de France, ça a été une des difficultés.

Donc, l'État, à travers ce qui nous a été reporté de manière momentanée par le délégué du Préfet est plutôt sur une piste d'initiatives participatives. Et là, on peut dire que Besançon est assez précurseur puisqu'à travers son dernier dispositif de démocratie participative, c'est dans cet esprit-là que nous portons ces projets.

Et pour conclure, le prochain dossier que nous allons voter sur la GUSP et l'abattement de la Taxe foncière va être aussi prorogé de manière que tous les calendriers soient dans la même temporalité et que nous puissions être côte à côte.

Mme LA MAIRE : Merci, Marie, c'est très clair et c'était important de montrer combien nous sommes axés sur les grandes priorités essentielles du moment. Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Oui, merci. Encore une fois, Madame la Maire, vous mélangez les choses : vous comparez un acte criminel par rapport à la volonté politique. Celle de M. Jean-Louis FOUSSERET a été exprimée en tant que maire, en tant que président dans un Contrat de Ville que vous suivez à la lettre aujourd'hui, et merci à lui, sa volonté politique pour les quartiers était bien définie avec l'ensemble des partenaires. Maintenant, la question qui vous est posée, c'est quoi la vôtre ? Quelle ambition vous portez pour les quartiers ?

Mme LA MAIRE : Il y a une chose que j'ai déjà remarquée, c'est que vous n'écoutez pas finalement le Conseil Municipal. Moi, je vous invite à faire un *replay*. Non, mais, Madame ROCHDI, s'il vous plaît ! S'il vous plaît ! Il y a un respect de la parole qui est porté.

Marie ÉTÉVENARD vient de vous apporter des éléments extrêmement concrets : le travail qui est fait main dans la main avec l'État, avec le Département aussi, avec beaucoup de collègues et avec beaucoup de partenaires, d'acteurs.

Vous n'avez pas souhaité entendre ce qu'elle vient de dire. J'acte simplement, mais la réponse est dans ce qu'elle vient de vous dire. Et vous ne reprenez pas la parole puisque vous l'avez prise deux fois sur ce dossier. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je ne peux pas vous laisser dire à l'intention de Mme ROCHDI que les propos seraient de pointer du doigt une responsabilité que vous auriez sur l'incendie de l'Intermarché, des tirs, etc. Là, c'est une déformation qui est malhonnête, osons dire les mots. D'ailleurs, l'intimidation tout à l'heure sur la diffamation, ça fait deux fois sur des faits, je ne parle que de faits, donc je suis désolé, enfin je veux dire par ailleurs, on est dans l'intimidation, c'est une méthode que je trouve extrêmement curieuse. En tout cas, je ne le cautionne pas du tout et ce n'est pas comme ça que vous réussirez à construire des relations constructives avec les élus du Conseil Municipal.

Maintenant, je reviens au sujet. Les propos qui ont été tenus, c'est de dire qu'on ne peut pas faire, que ce soit dans le cadre du Contrat de Ville, on ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé en 2019 et cet été.

Je vais le dire comme ça : on attend une mobilisation générale, on attend un nouveau signal, un nouveau souffle et là, on craint qu'on soit dans une reconduction simple de ce qui est fait alors que nous, on redemande – c'est ce qu'a dit Mme MARTIN, c'est ce qu'a dit Mme ROCHDI – qu'on soit dans une redéfinition des missions et pas seulement dans une prolongation.

Et voilà, saisissons-nous de la reconduction du Contrat de Ville pour reconcentrer les efforts. Je voudrais parler d'un point que Mme ETEVENARD a évoqué, c'est ce que j'appelle le « allez vers », le « hors les murs » qui a très bien fonctionné cet été et l'été précédent avec la caravane des pieds d'immeubles. On l'a géré de façon collective. Un axe peut-être, c'est de le gérer de façon peut-être plus individuelle puisque dans le cadre de tous ces trafics, on a des jeunes qui n'iraient pas même sur des événements comme ceux-là, qui n'iraient pas sur des événements collectifs, on va dire, il faut aller les chercher. Je suis ravi d'entendre que c'est une démarche sur laquelle vous pourriez aller.

Ensuite, sur le quartier, je prendrai rendez-vous avec Mme ETEVENARD pour dire que je vais mener, en tant que parlementaire, deux actions : une action sur la citoyenneté, il se trouve que l'ancien enseignant que je suis trouve qu'il y a des choses à faire en tant que parlementaire, et j'aurai l'occasion de recevoir prochainement une classe à l'Assemblée nationale qui provient du quartier de Planoise. Et je prendrai rendez-vous aussi avec M. BODIN puisque je compte travailler sur l'accès à l'emploi. Ces deux sujets, citoyenneté et accès à l'emploi, m'apparaissent aussi des sujets absolument fondamentaux.

Mme LA MAIRE : Très bien. Écoutez, je crois qu'effectivement... Olivier GRIMAITRE.

M. Olivier GRIMAITRE : Oui, merci, Madame la Maire. Je voulais dire un mot aussi : je trouve que lorsqu'on évoque Planoise et les autres quartiers, enfin certains s'attachent surtout à faire ressortir le négatif. Alors, je ne vais pas être naïf et gommer les difficultés, mais je crois aussi qu'il y a certaines actions qui ont eu lieu et qui vont aussi perdurer, ce soir on abordera les parcours culturels Maternels, en particulier à Planoise.

Moi, j'ai participé récemment à un conseil d'école à l'école maternelle Durer où il y a eu un réaménagement de la cour et les enfants s'y plaisent et trouvent ça extrêmement bien, comme les enseignants eux-mêmes.

Il y a eu certaines actions récentes – je ne vais pas être exhaustif – mais il y a eu autour de la rue de Cologne, qui est, on le sait, un point de *deal*, une action menée par Néolia en partenariat aussi avec la Ville et d'autres acteurs pour qu'il y ait des fresques et des animations. Donc, c'est certes de petits événements, mais qui impliquent aussi les associations et les habitants.

Il y a eu encore plus récemment une action menée par l'association *Juste ici* « Bol, bol, bol » place de l'Europe, qui a drainé beaucoup de publics, d'habitants de Planoise, mais aussi de l'extérieur qui sont venus dans ce quartier pour participer à cette animation et qui a associé aussi les associations du quartier.

Donc, voilà, j'aimerais aussi que parfois on mette en avant les points positifs de ce quartier et de nos autres quartiers, ce qui ne résout pas tout, mais je crois qu'il y a un travail qui est fait aussi pour « aller vers », comme vous le dites, Monsieur CROIZIER, vers les habitants et pour faire aussi avec eux. Je voulais aussi apporter cet éclairage ce soir.

Mme LA MAIRE : Très bien. Et puis, moi, je serai heureuse d'entendre que finalement vous allez être ravis de voir les dossiers qui vont être présentés dans la suite, puisque nous allons présenter les dossiers importants en matière de Cité éducative, écoquartiers, etc. C'est toutes les actions que nous menons justement vers nos citoyens, vers tous nos citoyens.

Je vous propose de passer au vote, pour de vrai ! Merci beaucoup. Très bien. Et sans conflit d'intérêts, c'est très bien.»

Question n° 4

Contrat de Ville – Prorogation du Contrat-Cadre et des conventions GUSP et TFPB avec les bailleurs sociaux pour l'année 2023

«**Mme LA MAIRE** : Je vais passer au suivant, dossier n° 4, concernant le Contrat de Ville, prorogation du Contrat-Cadre. Je pense qu'on en a dit pas mal de choses. Est-ce qu'il y a besoin de commentaires ou sinon, je sou mets au vote directement ? Commentaire, non, donc je sou mets à un vote électronique, là encore.

Donc Carine MICHEL, Marie ÉTÉVENARD, Anne BENEDETTO, Myriam LEMERCIER, Damien HUGUET et Yannick POUJET sont en conflit d'intérêts. Très bien. Je vous remercie.»

Question n° 5

Signature Charte engagement EcoQuartier de Planoise

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 5, le rapporteur Yannick POUJET. Ah, non ! C'est Lorine, pardon, excusez-moi. C'est la signature de la charte engagement EcoQuartier de Planoise et il y a une présentation qui sera faite par Lorine.

Mme Lorine GAGLILOLO : Merci. Si je vous dis « Planoise », ça vous évoque quoi ? Probablement le *deal* et ses ravages, les 52 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ou les 65 % de logements sociaux concentrés sur 2,5 km². Nous avons la possibilité aujourd'hui de sortir des stéréotypes sur le quartier de Planoise et de choisir de parler dorénavant de l'EcoQuartier de Planoise, pour ne plus oublier de parler de tous les atouts de ce quartier et de ses habitants et habitantes.

Je suis convaincue que nous devons changer le regard porté sur ce quartier pour favoriser la mixité sociale et économique de Planoise.

Le quartier de Planoise est en pleine rénovation et c'est le moment ou jamais de le penser comme un EcoQuartier pour le tourner vers l'avenir. Aménager en EcoQuartier, c'est répondre aux besoins des gens et nous le faisons en confiant le soin à Johanne PENNEC de France Active de faire émerger la future ferme urbaine de Planoise.

Est-ce que cette activité s'implantera aux Epoisses comme cela a été imaginé il y a quelques mois ? Nous ne le savons pas encore à ce stade et nous prendrons le temps de trouver la réponse à cette question avec les associations, les entrepreneurs, les agents de la collectivité et les bailleurs, sans rien exclure pour coller à la méthodologie de France Active.

Aménager en EcoQuartier, c'est faire avec et expliquer comme nous l'avons fait pour les travaux prévus dans l'îlot Bourgogne et nous continuons à le faire pour les différents espaces du quartier qui vont se transformer dans les prochains mois.

Aménager en EcoQuartier, c'est s'appuyer sur l'existant pour améliorer le cadre de vie, la santé et le bien vivre ensemble. J'aimerais ici saluer le travail de *Juste ici* qui invite des artistes mondiaux pour peindre de grandes fresques dans le quartier, en partenariat avec les habitants, pour porter des messages et orner le quartier d'œuvres d'art. Johanna, David et Ju ont organisé récemment l'événement « bol, bol, bol » qui a rencontré un fort succès en permettant à des personnes volontaires de préparer en équipe la meilleure soupe possible. De nombreuses associations comme le *Fab Lab*, *Pari* ou *Miroirs du Monde* ont proposé des animations sur l'événement et des structures comme la Maison de quartier ou le Théâtre de l'espace se sont également mobilisés ce jour-là pour animer la place de l'Europe.

Je pourrais citer de nombreuses autres associations qui font un travail extraordinaire à Planoise et qui contribuent à leur manière à la démarche EcoQuartier en favorisant le bien vivre ensemble. Les associations sportives notamment qui vont bien au-delà de l'entraînement sportif et qui jouent un rôle fondamental dans l'EcoQuartier de Planoise.

Concernant la santé, je voudrais saluer le travail de ces soignants qui choisissent d'exercer à Planoise malgré les difficultés. Je pense par exemple à Nila ELHAIMEUR, sage-femme, qui accompagne des Bisontines de tout âge dans leur parcours de femme, qui permet à des femmes enceintes de toute la Ville de fréquenter Planoise et de s'y sentir à l'aise.

Qui ne s'est pas fait la réflexion à Planoise qu'il était agréable de constater que les automobilistes s'arrêtent systématiquement pour laisser traverser les piétons ? Il y a un microclimat à Planoise et tout le monde se prête à cette règle de politesse qu'on réside ou non dans le quartier.

Faire de Planoise un EcoQuartier, c'est le faire rayonner en faisant connaître ses atouts.

J'espère que nous aurons plus d'articles de journaux sur les initiatives des Planoisiens et Planoisiennes, que chacun et chacune se rendra compte qu'on peut facilement rencontrer un agent de la CAF, de la sécurité sociale ou un écrivain public à Planoise, ce qui n'est pas le cas partout.

N'oublions pas de faire connaître le parc urbain à deux pas de la Colline Planoise ou la Bibliothèque Mandela et le CAEM qui sont ouverts à tous les Grand Bisontins et Grand Bisontines passionnés de lecture et de musique.

Nous aurons bientôt, à quelques pas de la place Charbonnier, un tiers-lieu numérique, en face du Brabant, pour compléter le panorama.

J'entends déjà ceux qui vont dire que les questions d'environnement et de climat ne sont pas les préoccupations quotidiennes des Planoisiens et Planoisiennes. Je veux leur dire que les habitants de Planoise ont beaucoup à nous apprendre sur la sobriété et sur l'entraide, qui sont des valeurs précieuses pour aborder les prochaines années dans un contexte de changement climatique.

Il est maintenant de notre responsabilité, collectivement, de permettre aux habitants de Planoise de faire le lien entre fin du mois et fin du monde. Nous devons prendre en compte le quotidien des plus vulnérables d'entre nous pour mener la transition.

Il existe encore à Planoise des solidarités qui n'existent plus ailleurs et même si les faits divers font encore trop souvent la une des journaux, il y a aussi de jeunes couples qui choisissent d'acheter un logement à Planoise pour élever leurs enfants dans un quartier qui présente à leurs yeux des atouts que n'ont pas les autres quartiers de notre Ville.

En effet, Planoise est le seul quartier, au-delà du centre-ville, qui a des zones piétonnes et c'est le quartier de la Ville où il y a le plus d'espaces verts par habitant. Les aménagements cyclables se sont encore améliorés récemment et le quartier est bien desservi par les bus et trams Ginko. Le réseau de chaleur qui chauffe l'ensemble des logements du quartier avec de l'énergie à plus de 75 % renouvelable est un vrai atout et notamment en ces temps de hausse de prix du gaz et de l'électricité.

Tous ces éléments nous ont décidés à engager la labellisation de l'EcoQuartier de Planoise.

La signature de la charte qui vous est proposée ce soir est une étape dans une démarche déjà bien engagée et qui se poursuivra dans l'ensemble des projets déployés sur ce quartier.

Je vous demande ainsi d'inviter nos principaux partenaires dans le programme de renouvellement urbain à suivre la même démarche que nous et de contribuer au changement de regard porté sur un quartier qui a besoin de se réinventer. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Myriam LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci, Madame la Maire. Nous allons voter pour la signature de cette charte et nous espérons sincèrement que le quartier de Planoise change pour les Planoisiens.

Simplement, avant tout, il est nécessaire d'être réaliste et sincère. Là où vous envisagez une ferme urbaine – mais je viens d'apprendre que ça va peut-être changer de lieu – se dresse un immeuble de Loge.GBM.

Je suis allée dans cet immeuble à la demande de locataires : des rats et des cafards y grouillent jusque dans les appartements, des fils électriques pendent des plafonniers des communs, des dépôts d'ordures traînent à chaque étage malgré le travail quotidien des équipes. Le jour où j'y suis allée, un canapé avait été abandonné entre deux étages et bloquait la porte d'un locataire. Les appartements vides sont squattés de nouveau à l'heure qu'il est, les caves utilisées par les *dealers*, c'est d'ailleurs dans cet immeuble que le feu s'est déclaré plusieurs fois ces dernières semaines.

Il faut savoir que l'opération de relogement n'ayant pas commencé, les locataires sont assignés dans leurs appartements, car ils n'ont pas les moyens de déménager. Plus loin, les bénévoles de la Croix-Rouge m'ont alertée, et vous ont informée Madame la Maire que des tas d'ordures entourent l'épicerie sociale et qu'ils font leur distribution avec, là aussi, les rats qui courent entre leurs pieds.

Planoise, ce sont aussi des femmes qui ont peur de sortir le soir et qui rentrent avant que la nuit tombe. Quand je siégeais au CA Diderot, j'avais pris l'habitude de raccompagner une maman, parce que sinon elle n'allait pas au bout du CA. Des Planoisiens et des Planoisiennes sont terrifiés par la violence qui ne cesse de croître.

Alors, des conventions, oui, des partenariats, oui, des dispositifs, oui, des signatures de chartes, oui, mais avant tout, nous attendons des actes qui changent la vie quotidienne des habitants, car nous l'avons compris, et nous venons de nouveau de l'entendre, les pistes cyclables et cette ferme urbaine sont votre priorité. Je vous remercie.

Mme Carine MICHEL : Alors, ça me désole de répondre à nouveau sur Loge.GBM, je trouve que ça ne prend pas du tout en considération l'engagement des salariés de Loge.GBM, mais je les laisserai s'exprimer, parce que je pense que certains maintenant vont demander à s'exprimer. Voilà, c'était

important de le dire. Et, Madame LEMERCIER, j'aimerais que vous regardiez le ratio chez les autres bailleurs sociaux en termes de gardiens d'immeubles et d'employés d'immeubles. Je pense que ce serait important de regarder ce qui se passe chez les autres bailleurs.

Mme LA MAIRE : Vous avez redemandé la parole ?

Mme Myriam LEMERCIER : Oui, oui, merci. J'ai bien dit que tout ça, c'était malgré le travail quotidien des agents et des gardiens. Je l'ai dit dans mon propos et ceux-ci m'ont également interpellée.

Mme LA MAIRE : Enfin, bon... On est d'accord, c'est une démarche dans laquelle nous sommes qui consiste à aller sur le renouvellement et un travail de longue haleine, tant sur le logement social que sur la déconstruction des bâtiments et donc un travail long, accompagnant des populations pour changer justement leur façon d'habiter là où ils sont, etc.

Je tiens quand même à signaler que si ces bâtiments sont visés pour être démolis, ce n'est pas pour rien. Alors, si vous êtes en train de nous expliquer que ces bâtiments vont être démolis parce qu'ils sont, justement, dans cette situation-là, on est tous d'accord du coup.

Je constate une chose, c'est qu'en réalité, c'est bien un processus pour lequel nous sommes tous d'accord : il est urgent d'agir sur ces bâtiments, ça se fait en respect des habitants, avec un processus qui est en plus encadré par la loi, qui est réglementé, qui se fait d'ailleurs avec un regard très attentif, que ce soit bien sûr des bailleurs sociaux, bien sûr de la collectivité, de nos collectivités, mais aussi de l'État.

Je tiens quand même à dire que toutes nos interventions dans les *squats* qui se font très régulièrement, ce sont des actions fortes et qu'on ne voyait pas se dérouler auparavant, et c'est bien parce que nous travaillons main dans la main que les choses se font et sont d'une rare efficacité. Et, c'était urgent que nous menions cette action sur ces quartiers et donc j'en suis très heureuse.

Si tout le monde est d'accord pour dire que cet EcoQuartier est franchement un très beau travail qui consiste à dire que nous souhaitons que Planoise soit un des très beaux quartiers de Besançon comme beaucoup d'autres, comme tous ceux sur lesquels nous interviendrons, mais en tout cas, nous ne voulons pas que ce quartier soit juste rénové, il sera un EcoQuartier comme tout quartier que nous souhaiterions aujourd'hui bâtir et donc c'est un signal très fort de la part de notre municipalité qui consiste à dire : vous habitez un quartier avec des atouts, nous devons travailler à sa transformation, ça se fera ensemble.

Et je sou mets au vote, un vote électronique. Très bien, merci.»

Question n° 6

Education et Politique de la Ville – Cité éducative de Planoise

«**Mme LA MAIRE** : Je vous propose maintenant de passer au dossier n° 6, toujours sur Planoise et bien sûr cette très grande volonté que nous avons d'accompagner les enfants, les parents, les familles et l'ensemble de nos citoyens. Yannick **POUJET**.

M. Yannick **POUJET** : Il est beaucoup question de Planoise ce soir. La délibération qui vous est proposée concerne cette Cité éducative puisqu'il y a une prorogation, nous l'avons vu, du Contrat de Ville. La Cité éducative qui est le volet éducatif de ce Contrat de Ville doit être prorogée aussi. Ça, c'est l'aspect technique, mais j'aimerais surtout insister pour ce Contrat de Ville sur le point suivant : cette Cité éducative va permettre à ces 6 000 jeunes du quartier Planoise de découvrir l'étendue des possibilités qui leur sont proposées, des possibilités aussi bien sportives qu'associatives que dans le monde du travail.

C'est un travail collaboratif cette Cité éducative entre l'État, le rectorat et les services de la Ville de Besançon, en particulier les services de la Direction de l'éducation. Il y a trois axes :

- Conforter le rôle de l'école : c'est la lutte contre les décrochages scolaires, permettre l'accès à la culture et exprimer et revalider ces valeurs de la République.
- Promouvoir la continuité éducative, second point, en jouant et en travaillant sur le rôle de la parentalité. C'est un sujet qui est revenu très régulièrement ce soir, il n'est pas oublié dans cette Cité éducative. Mais, c'est aussi renforcer le plan de réussite éducative qu'a mis en place la Ville de Besançon, son PRE, sur le quartier de Planoise et travailler en lien avec des associations qui ont été montées avec les enseignants des écoles de Planoise, je pense à l'association *Bouge+*, qui est une association qui rencontre un grand, grand succès auprès des jeunes du quartier.
- Enfin, le dernier axe, c'est ouvrir le champ des possibles en permettant l'insertion professionnelle en lien avec Pôle Emploi, les sorties scolaires et le travail avec la police nationale et son Centre Loisirs Jeunesse qui fonctionne aussi, ses interventions dans les écoles, le retour est excessivement bon.

J'aimerais remercier ici, durant ce temps de parole, les deux chargés de mission qui ont eu pour mission de monter cette Cité éducative. Je pense et je remercie Laëtitia AOUATE qui fut la première chargée de mission et maintenant Chantal VIVIEN qui a repris les rênes et qui maintient cette Cité éducative en lien avec tous les acteurs et les nombreux acteurs qui interviennent dans cette cité, dans tous ces projets.

Comme je viens de vous le dire, et je ne serai pas plus long, la Cité éducative permet de mettre en lien un grand, grand nombre d'acteurs et je suis désolé ici d'en oublier, pour donner une autre image et transformer le regard comme Lorine a pu le dire et comme Marie l'a dit également, transformer le regard que l'on porte sur le quartier de Planoise.

L'école est excessivement importante, c'est une nécessité. Toutes les valeurs qui y sont transmises sont primordiales pour former tous nos jeunes et éviter le drame qui nous a tous bouleversés et touchés cet été.

Mme LA MAIRE : Merci bien. Est-ce que vous avez besoin d'éléments supplémentaires ?
Madame **LEMERCIER**.

Mme Myriam **LEMERCIER** : Je vous remercie. Vous venez de nouveau de citer le PRE dans le cadre de la Cité éducative, donc je réitère ma demande : serait-il possible un jour d'avoir un bilan d'activité complet de ce qui s'y passe ?

Mme LA MAIRE : Oui, Claudine **CAULET**.

Mme Claudine **CAULET** : Oui, je m'y suis engagée la dernière fois, donc il n'y a aucun problème, sachant qu'un bilan a déjà été fait en commission 3, malheureusement j'en ai oublié la date.

Mais, on le fera à nouveau et on parlera des 600 enfants sous les radars suivis par le PRE. Pas de problème. En commission 3 ou ici en Conseil Municipal, je ne sais pas, au choix.

Mme LA MAIRE : Moi, ça ne me pose aucun problème qu'il y ait une présentation en Conseil Municipal, sachant que de toute façon, ça se fait aussi en commission.

Je vais faire un petit point, parce que je crois que tout le monde ne sait pas forcément comment les choses se passent. Donc, les délibérations sont toutes présentées en commission par grandes thématiques et doivent normalement, si les élus travaillent, faire l'objet d'échanges et de discussions, de questionnements, donc tout est traité à ce moment-là. Ça n'empêchera pas que nous pouvons le présenter ici en Conseil Municipal, parce que du coup, il a cette force ce Conseil Municipal, c'est de s'adresser aux citoyens et d'être très ouvert et de pouvoir justement faire connaître comment nous bâtissons nos politiques et ici la Politique éducative. Je donne la parole à Pascale BILLEREY.

Mme Pascale BILLEREY : Oui, c'est vrai que la dernière fois, on a déjà été interpellés sur cette question du PRE et je me suis repenchée sur cette question, parce que pour moi ça allait de soi, que, y compris Mme LAMBERT, il me semble que vous aviez été à un moment donné invitée aussi à une présentation très large de l'activité du PRE, où il y avait des référents qui étaient là, mais je me trompe peut-être.

En tout cas, ce que ce soir je peux m'engager auprès de Mme LEMERCIER, c'est de lui transmettre le conseil consultatif qui a fait une large présentation de tout le bilan d'activité du PRE le 18 mars 2022, où vraiment il y a un état des lieux de ce que c'est le PRE, un zoom sur Planoise, parce qu'il y a vraiment des moyens qui ont été accordés à Planoise, le bilan financier. Je m'engage à vous transmettre ces documents parce qu'il n'y a aucun souci, on est en toute transparence et on est même content de voir que vous vous intéressez à la question de la réussite éducative de la Ville. On n'a aucun souci à transmettre en commission 3 un travail comme ça.

Mme LA MAIRE : Très bien. Écoutez, donc, c'est très bien, c'est important, c'est essentiel. Nous reparlerons de toute façon du système éducatif que nous voulons mettre en place sur notre territoire et, encore une fois, plus nous serons nombreux à le connaître, plus il sera efficace, parce que tant que ces actions ne sont pas suffisamment connues, elles ne prennent pas toute leur ampleur. Donc, nous ne demandons que ça, de présenter de grands dossiers comme celui-ci ici en Conseil Municipal. Je pense que c'est ce qui peut intéresser nos citoyens.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres questions... Ah ! Agnès MARTIN. Non, Madame VARET, excusez-moi.

Mme Claude VARET : Merci, Madame la Maire. Vous parlez pour la Cité éducative de mettre beaucoup de moyens pour la réussite effectivement. Moi, je suis allée voir sur la Cité éducative, le site est en maintenance actuellement. On apprend sur Facebook que vous recrutez un directeur pour l'École de la deuxième chance et puis on apprend aussi que la Maison de quartier de Planoise recherche son animateur. Est-ce que vous avez des problèmes de recrutement pour mener à bien votre mission ou pas ?

Mme LA MAIRE : Pardon, je n'ai pas entendu parce que tout le monde parle, je n'ai pas entendu le troisième... qu'est-ce que vous dites ?

Mme Claude VARET : La Maison de quartier de Planoise recherche son animateur pour l'espace parents-enfants.

Mme LA MAIRE : Ah oui ! Alors là, si vous êtes en train de nous dire que régulièrement il y a des gens qui bougent, qui changent de place, qui travaillent... alors ça, oui, mais comme à beaucoup d'endroits. J'imagine que ça, vous connaissez un peu partout. Sur l'École de la seconde chance, ce n'est pas nous qui recrutons, vous êtes d'accord, c'est bien une politique que nous avons soutenue, mais c'est une structure associative qui porte ce dossier-là. Donc, effectivement, la fiche de recrutement a dû être postée quelque part, parce que c'est eux qui sont effectivement dans ce recrutement.

Et la première question, c'était ?... Ah, sur le site. Parfois il y a des maintenances effectivement, donc je ne sais pas, je ne saurai pas vous répondre à la place du service informatique s'il y a un problème en ce moment, mais en tout cas nos sites sont réactualisés, sont mis en place et j'imagine que s'il y a quelque chose qui fonctionne mal, ça sera remis en place très vite.

Est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions ? Oui ? Pardon, je vous redonne la parole.

Mme Claude VARET : Oui, vous avez répondu à mes questions, mais je posais simplement des questions et je ne m'attendais pas à avoir une réponse qui me pointe comme si je ne comprenais rien et comme si...

Mme LA MAIRE : Non, je vous explique simplement que la Cité éducative... non pas la Cité éducative, que l'École de la seconde chance n'est pas de notre ressort, dans le sens où ce n'est pas nous qui organisons les ressources humaines de cette école.

Mais, on est par contre très fiers et très content de l'intégration de cette École de la seconde chance qui n'avait, et je tiens quand même à le dire parce que tout à l'heure on a signalé le fait que nous serions juste des gestionnaires de quelque chose qui aurait été mis en place, je tiens quand même à signaler que ça a été une volonté politique de notre part d'installer cette École de la seconde chance qui, pour nous, était un élément important et c'est donc un axe majeur que nous voulons porter.

Et je tiens quand même à signaler que c'est grâce à Loge.GBM que cette école a pu s'installer au cœur de Planoise et d'avoir vraiment cette volonté de s'adresser aux personnes qui sont dans ces quartiers défavorisés, pas seulement à Planoise encore une fois, mais qui montre que c'est bien au cœur du quartier, au cœur de la vie que nous nous installons pour tendre la main à tous ceux qui souhaitent reprendre leur vie, reprendre le cours de leur formation, reprendre parfois des initiations de base, et c'est ça qui est essentiel, c'est que nous sommes à côté des personnes selon tous les cas de figure qui peuvent exister, parce que dans la vie, malheureusement, il peut y avoir beaucoup de cas de figure. Ce qui est important, c'est qu'on démultiplie les outils, les moyens, les façons de travailler avec chacun pour que chacun puisse avoir sa chance. Donc, il n'y a rien d'autre dans ce que je dis, il y a des choses qui sont de notre responsabilité directe et d'autres pas du tout. Voilà, c'était juste un élément de précision. Je vous propose de le soumettre au vote électronique, encore une fois. Merci bien.»

Question n° 7

Parcours culturels Maternels – Deuxième année – Expérimentation sur le quartier Planoise – Subvention aux organisations 2022-2023

«**Mme LA MAIRE** : Je vous propose de passer au dossier n° 7 concernant les parcours culturels Maternels 2^e année que vous connaissez donc déjà. Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 8

SEM Aktya – Création d'une SCI – Projet La City BB5 ex-ARS

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant le rapport n° 8 qui est un aspect réglementaire. Une intervention d'Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Oui, une intervention sous forme de précision puisque nous avons reçu le dernier PV du conseil d'administration d'Aktya en date du 27 septembre qui nous amène à vous solliciter, enfin à amener une précision concernant la création par Aktya d'une filiale SCI pour l'opération City BB5 ex-ARS.

Les modalités initiales telles que nous les avons rédigées dans la délibération indiquaient la création d'une SCI au capital de 1 000 € en 2022 suivie d'une augmentation de capital pour le porter à 2,4 M€ en 2023.

Suite au dernier conseil d'administration d'Aktya, le PV indique que cette étape de 1 000 € n'aura pas lieu, la SCI sera directement créée avec un capital de 2,437 M€.

C'est donc un changement des modalités de création que nous indiquons, il n'y a aucun changement sur le fond du dossier, c'est vraiment une façon de le construire que nous inscrivons et que nous ajustons dans ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Mme LA MAIRE : Sinon, juste un petit point, Yannick POUJET.

M. Yannick POUJET : Oui, juste pour répondre à la question sur le site Internet de la Cité éducative. Je suis dessus, en fait il fonctionne, il n'est plus en maintenance. C'était juste pour vous le dire.

Mme Claude VARET : Il fonctionne maintenant ? Je préfère le signaler.

M. Yannick POUJET : Ah oui.

Mme LA MAIRE : Bien sûr, bien sûr. Oui, oui et c'est très bien de le signaler sachant qu'il y a des temps de maintenance parfois.
Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022

Question n° 9

Exercice 2022 – Cotes et produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur et abandons de créances

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, c'est le dossier n° 9, l'exercice 2022, cotes et produits irrécouvrables.

Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 10

Personnel communal – Modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 10 concernant la modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 11

Contrat de concession de service public – Crématorium de Besançon – Groupe OGF – Année 2021

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 11 qui consiste à prendre acte d'un contrat de concession de service public pour le crématorium de Besançon.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous remercie.»

Question n° 12

Contrat de concession de service public – Casino de Besançon – Société Touristique et Thermale de la Mouillère

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 12 concernant là encore la prise d'acte du contrat de concession de service public Casino de Besançon, Société Touristique et Thermale de la Mouillère. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui.

Mme Laurence MULOT : Merci, Madame la Maire. La concession de service public de la Mouillère, on parle de JOA essentiellement, mais qu'est-ce qu'il en est du centre thermal de kiné et de soins ? Ce n'est pas aussi une concession ?

Mme LA MAIRE : C'est une location.

Mme Laurence MULOT : Ah, c'est une location, ce n'est pas une concession ?

Mme LA MAIRE : Non, il y a un bail.

Mme Laurence MULOT : OK, OK.

Mme LA MAIRE : Je ne sais plus ce que j'ai fait ! Je ne l'ai pas soumis au vote. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

Question n° 13

Congrès – Attribution de subvention – Sixième répartition au titre de l'année 2022

«**Mme LA MAIRE** : Sur le dossier n° 13, concernant la 6^e répartition au titre de l'année concernant les congrès. Est-ce que vous avez besoin de commentaires ? Sinon, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.»

Question n° 14

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon – Attribution d'aide financière

«**Mme LA MAIRE** : Sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain, est-ce qu'il y a des commentaires ? Madame DENIS-LAMIT.

Mme Karine DENIS-LAMIT : Oui, merci, Madame la Maire. J'avais deux questions sur ce sujet. La première question, c'est par rapport à ces subventions. Donc, j'ai bien regardé, comme vous me l'aviez suggéré, j'ai bien regardé la liste justement des critères et des champs d'action, j'ai bien aussi regardé l'objectif, et on s'en était étonné d'ailleurs avec M. POULIN en commission, ça fait deux fois qu'on vote le même budget pour le même projet. Je trouve un petit peu dommage qu'il n'y ait pas une incitation autre qu'à faire une terrasse.

Par rapport à ce rapport 14 et justement sur cette demande de subvention, est-ce qu'on peut savoir de quel immeuble il s'agit et dans quelle rue est situé cet immeuble où il y a ce projet ?

Mme LA MAIRE : Frédérique BAEHR.

Mme Frédérique BAEHR : Merci, Madame la Maire. Je vais redire ce que je vous ai dit en commission. Effectivement, ce sont des aides incitatives. On ne peut pas forcer les propriétaires à se saisir d'aides plutôt que d'autres. Je pense qu'il faudrait relancer peut-être une campagne de publicité sur ce programme Action Cœur de Ville.

Il y a un paramètre aussi dont il faut tenir compte, c'est la longueur de l'instruction du dossier puisque ce sont des dossiers qui demandent des permis de construire. Donc, j'ai bon espoir que dans les mois qui viennent on voit apparaître des demandes de subvention concernant l'isolation thermique.

Mais, effectivement, je pense que ce serait une bonne idée de faire une petite piqûre de rappel sur l'existence de ces aides à l'amélioration de l'habitat.

Concernant l'adresse, je sais que les propriétaires n'aiment pas trop qu'on communique sur ce type de dossier.

Mme LA MAIRE : Je ne sais pas qu'elle est la discussion qu'il y a, mais est-ce qu'il y a une question ou pas de question. Il ne faut pas qu'on discute comme ça entre nous dans un coin. Frédérique.

Mme Frédérique BAEHR : La question était « est-ce qu'on peut savoir où se situe l'amélioration de l'habitat, enfin l'aménagement de terrasse, le lieu ». Je répondais qu'en fait les propriétaires ne souhaitaient pas en général qu'on communique les lieux.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Oui, merci. On avait eu l'occasion en effet d'avoir un débat sur cette question en commission. Il nous semble important que ce dispositif réponde aux attentes des familles qui sont dans le cœur de la Ville pour améliorer au quotidien leur habitat, leur façon d'habiter notre centre-ville. Et c'est vrai qu'il y a des demandes fortes de disposer d'un espace extérieur, d'un espace type terrasse en centre-ville puisque notamment le Covid étant passé par là, il y a beaucoup de familles qui n'avaient pas d'espace forcément pour sortir à proximité directe de leur appartement ou en extension de leur appartement. Et c'est ainsi pour cela que nous sommes pas mal sollicités sur cette question, mais vous avez raison sur un point, c'est de rappeler que ce dispositif s'ouvre à d'autres types de demandes et donc d'inviter les Bisontines et les Bisontins à solliciter ce dispositif pour améliorer sur d'autres aspects également leur habitat.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame DENIS-LAMIT.

Mme Karine DENIS-LAMIT : Oui, merci Madame la Maire. Petite précision toujours indépendamment de l'histoire de l'adresse : est-ce qu'il s'agit d'une copropriété là où le projet est demandé ?

Et enfin, deuxième question, est-ce qu'on pourrait avoir... parce que j'ai regardé un petit peu l'antécédent et depuis quand ce projet était en place, est-ce qu'on pourrait avoir une sorte de bilan sur les actions qui ont été portées, sur les projets qui ont été déposés, sur ceux qui ont été autorisés et ceux qui ont vu le jour. Parce qu'aujourd'hui, on ne sait pas vraiment où on en est sur ce projet Action Cœur de Ville. Merci.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. Aurélien LAROPPE : Pour l'adresse, effectivement, la plupart du temps, les habitants qui sollicitent les aides ne souhaitent pas forcément que les informations soient divulguées. Toutefois, si vous les connaissez ou vous connaissez le lieu, le permis de construire est accessible et public. Donc, le permis est toujours accessible et vous pouvez y avoir accès publiquement. Par précaution, pour les personnes qui font la demande, elles souhaitent rester privées.

Sur l'aide au niveau d'un balcon, c'est vrai qu'à première vue on pourrait se dire que cibler les aides simplement sur l'isolation des logements quand on voit les prix de l'énergie à l'heure actuelle, ce serait le plus cohérent.

Après, quand on réfléchit de manière plus globale, le fait de construire un balcon, ça permet à la famille d'avoir un accès extérieur, en l'occurrence également une partie de jardin dans la cour, et ça permet aussi à une famille, -puisque Action Cœur de Ville se situe en cœur de Ville de Besançon-, de rester vivre au sein de la Boucle ou de Battant au niveau de Besançon et donc de bénéficier des transports en commun, donc ça veut dire de pouvoir se déplacer avec des modes doux et d'utiliser moins d'énergie.

La situation est bien plus globale et en fait, si on vient regarder toutes les aides, elles ont un lien indirect ou direct avec l'énergie et en l'occurrence, le fait de proposer des balcons et des espaces verts à des habitants qui peuvent être une famille, c'est intéressant et ça leur permet de se maintenir au centre-ville plutôt qu'aller faire de la périurbanisation. Donc, en termes d'impact énergie, c'est extrêmement important et – c'est dur à comparer – c'est presque aussi important qu'une bonne isolation d'un bâtiment, le fait que les gens habitent près des commodités, qu'ils puissent tout faire à pied ou en transport en commun, c'est extrêmement central d'un point de vue énergétique.

Ensuite, au niveau des chiffres, il y a eu 54 opérations qui sont mises en œuvre, qui ont été lancées. Il y en a 16 qui sont achevées à l'heure actuelle et ça vient toucher énormément de choses différentes comme l'isolation et toutes les questions également d'insalubrité sur des bâtiments qui sont peu qualitatifs et ça peut toucher des choses annexes comme des ascenseurs, des terrasses, comme ce dossier.

Les ascenseurs, c'est extrêmement important puisque ça permet à des personnes handicapées et aussi des personnes âgées de rester dans nos centres-villes et de rester dans l'habitat dans lequel ils ont vécu durant plusieurs années plutôt que de se tourner vers des résidences qui peuvent être proposées par le secteur privé.

Dans tous les cas, les aides qui sont proposées sont extrêmement intéressantes d'un point de vue énergétique et d'un point de vue social.

Mme LA MAIRE : Alors avant de donner la parole à Mme LEMERCIER, juste pour vous donner quelques éléments, mais je pense qu'il y a des éléments qui pourront vous être apportés en commission, encore une fois, mais juste pour vous donner quelques chiffres, ce n'est pas exhaustif, je n'ai pas ici ma fiche bilan sur l'action qui est menée.

Simplement, après un an et demi de mise en œuvre, on a 1 544 dossiers qui ont été instruits, dont 27,6 % d'autorisations, 36,7 % d'autorisations, mais avec réserves qui n'ont pas été levées et 9,5 % d'autorisations avec des réserves levées. Il y a eu aussi 8 refus, parce que, quand même, on a des gens qui s'invitent à nous dire « on voudrait louer un appartement à 8 m² ». La loi, c'est 9, mais il y en a qui n'hésitent pas. Donc, soit 0,5 % de l'ensemble des dossiers instruits. 12 % d'autorisations qui ont été tacites et il y a 62,6 % des demandes qui émanent d'agences immobilières et de mandataires et 37,4 % de bailleurs privés. Ces quelques éléments qui vous seront redonnés en commission permettront de discuter sur des éléments objectifs.

Et, on ne vous cache pas qu'en fait ce dispositif est imparfait. On a plus ou moins des leviers nous-mêmes, c'est quelque chose de complexe. Il a connu un pic d'activité les six premiers mois et depuis il y a un nombre de demandes qui annuellement a diminué. On a une moyenne de 63 dossiers mensuels depuis quatorze mois et 120 dossiers par mois sur les six premiers mois. Donc, vous voyez, il y a une baisse considérable. Et cette évolution à la baisse du nombre de demandes laisse penser que certains propriétaires ne demandent pas ou plus d'autorisations. Donc, c'est aussi notre capacité à aller contrôler, parce que vous voyez bien, s'il faut qu'on parcoure toutes les cages d'escalier et qu'on regarde ce qui s'y passe... c'est vrai que tout ça est perfectible.

Et donc, c'est bien un travail que nous souhaitons mettre en œuvre, parce qu'on est loin finalement des objectifs qu'on s'était donnés. Il y a quand même des améliorations du « comment j'habite au centre-ville ». Pour qu'on maintienne des familles, il faut qu'on réponde aussi à ce qu'on peut attendre aujourd'hui, d'où la terrasse, etc. Mais, pour autant, ce n'est pas pleinement satisfaisant. Donc, c'est un dispositif qui nous pose question et sur lequel on a décidé de reprendre effectivement l'ensemble des critères. Mais, on reviendra vers vous du coup avec de nouvelles propositions.
Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci. Je suis assez surprise, parce que je siège à la commission habitat à l'agglomération et quand on vote des subventions à des habitants, on a toujours les noms et les adresses. Donc, peut-être ne pas les donner en Conseil Municipal, mais au moins en commission qu'on sache où va l'argent.

Mme LA MAIRE : Je vais vous dire quelque chose, parce que les citoyens nous écoutent. Les citoyens nous écoutent et ce qui m'étonne, je vous le livre comme ça – excusez-moi de mon étonnement – mais qu'est-ce qu'il y a de si fondamental à savoir le nom de la personne, là où elle habite, etc. ? Vous avez le droit de poser toutes les questions, mais comme le dit en plus Aurélien LAROPPE, tout ça est de toute façon public, à travers les permis de construire.

Excusez-moi, Madame DENIS-LAMIT, les éléments que je vous ai donnés c'est sur le permis de louer, ce n'est pas sur les éléments incitatifs. Donc, c'est une erreur de ma part, mais on vous apportera des éléments chiffrés.

Mais, du coup, c'est intéressant, parce que vous avez des éléments sur le permis de louer aussi, qui nous interroge aussi par ailleurs. Donc, c'est tous ces éléments-là de transformation d'incitations, vous savez avec cette volonté non seulement de faire des logements de meilleure qualité, mais aussi de lutter contre les logements indignes. En fait, c'est de ça dont je vous ai plutôt parlé. Excusez-moi encore.
Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Oui, c'était pour m'engager en commission à redonner l'ensemble de ces questions et, en effet, au moment de la commission, peut-être pas en Conseil Municipal, les adresses et noms, ça ne pose pas de difficulté. Pour le coup, je voulais souligner que quand on a ces débats aussi en commission, ça nous permet d'avancer sur les dispositifs et je les salue quand ils ont lieu et je préfère toujours qu'on aille au fond des questions en commission que de poser des questions qui pourraient se résoudre en commission au Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci beaucoup. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.»

Question n° 15

Relations internationales – Festival des Solidarités (Festisol) – Attribution de subventions

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 15, relations internationales, festival des Solidarités. Est-ce que vous avez besoin d'information, sinon je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, merci.»

Question n° 16

Bail emphytéotique au profit de M. Geoffrey VIENET, Chemin des prés de Vaux

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 16, le bail emphytéotique au profit de M. Geoffrey VIENET, Chemin des prés de Vaux. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

Question n° 17

Convention annuelle d'objectifs 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin, en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2018-2022

«**Mme LA MAIRE** : La convention annuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté. Est-ce que vous avez besoin d'informations ? Sinon, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

Question n° 18

Consolidation d'un corridor écologique – Acquisition au Conseil Départemental du Doubs de terrains situés au lieudit « La Clairière »

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 18, consolidation d'un corridor écologique, acquisition au Conseil Départemental du Doubs de terrains situés au lieudit « La Clairière ». Il porte bien son nom. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ? Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

Question n° 19

Pôle Viotte – Secteur Sud – Échange de domanialité publique entre la Ville et la Société Anonyme (SA) Gares et Connexions

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 19, Pôle Viotte, Secteur Sud, Échange de domanialité publique entre la Ville et la Société Anonyme (SA) Gares et Connexions. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre et des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 20

Subventions à des associations sportives

«**Mme LA MAIRE** : Les subventions des associations sportives, Monsieur GHEZALI, vous pouvez prendre la parole. Est-ce que j'ai oublié de vous donner la parole, Monsieur CROIZIER ? Ah, c'est sur le prochain. Donc, Monsieur GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : Oui. La présentation de ces dossiers sur différentes subventions à des associations sportives qu'on a l'habitude de voter.

On a des subventions exceptionnelles avec le club du BMX de Besançon qui a organisé le 14 octobre un *open night*. Vous savez que c'est un club qui est en pleine action et qui a des champions, un champion du monde et qui est vraiment un club qui pourrait, qui pourra je l'espère en tout cas, nous fournir des coureurs pour les JO 2024. Donc, une subvention est proposée de l'ordre de 1 000 €.

Le Sporting Club des Clairs Soleils, un soutien à l'activité physique à hauteur de 500 €.

La Souche BMX, 5 000 €, c'est dans le cadre du CCUB, le CCUB qui se trouve aux Torcols avec des cultures urbaines et un gros travail qui est fait sur toutes les cultures urbaines avec la coordination de la ZEP.

On a aussi à la MJC des Clairs-Soleils, mais là c'était plutôt pour une réorientation d'une subvention qu'on avait voté au Conseil Municipal de 2 500 €, mais qu'on avait orientée du côté du club, et comme le club n'est encore pas totalement monté en termes d'association, c'est à la MJC qu'on octroie cette subvention, mais sur le fond ce sera pour le Kick-Boxing.

Et puis, on a 2 subventions exceptionnelles pour le BAPA, le patinage, à hauteur de 2 500 € et pour le Besançon Doubs Hockey Club qui est dû à leurs activités qui ont été perturbées lorsqu'on a décalé l'ouverture de la patinoire.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces subventions.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire. Je voulais juste revenir sur la décision décalée d'ouverture de la patinoire de plusieurs semaines qui nous amène à voter 2 subventions exceptionnelles, l'une au Besançon Doubs Hockey Club et l'autre au Besançon Association Patinage Artistique.

Alors, j'ai pu en comprendre évidemment le sens et je ne vais pas le contester évidemment au regard à la fois des dépenses énergétiques et à la fois au regard de ces problématiques de réchauffement climatique, mais ce type de décisions ne peut pas se prendre sans un minimum d'anticipation et nous n'avons pas découvert la canicule au mois d'août.

Cette décision a mis les clubs en difficulté sinon nous ne voterions pas cette subvention exceptionnelle et je note que les clubs sont allés s'entraîner à Dijon, ce qui n'est pas très écologique non plus.

Donc ma vigilance sur le sens et la temporalité de ces décisions, je l'ai évoquée avec M. GHEZALI il n'y a pas si longtemps que ça : effectivement, la question à se poser et peut-être l'avez-vous fait concrètement, c'est de demander aux fédérations de sport sur glace de décaler leur rentrée sportive un peu plus tard dans l'année de façon que la mise en glace puisse s'effectuer peut-être un peu plus tard sur la période de l'automne.

Mme LA MAIRE : Monsieur GHEZALI va vous apporter quelques éléments.

M. Abdel GHEZALI : Oui, on a pu échanger sur le sujet. D'abord, quand vous dites « on aurait pu anticiper », malheureusement on n'a pas pu anticiper parce que ces canicules – on a eu de fortes chaleurs aussi auparavant – cette année, cet été, on est vraiment tombé sur de fortes canicules et donc on n'a pas pu anticiper. Néanmoins, on a échangé avec les clubs, la proposition qui vous est faite ce soir – on a échangé avec eux sur cette subvention, ils trouvent que c'est la bienvenue pour eux. Et puis, évidemment, notre volonté est de travailler, de donner de la visibilité aux clubs, parce qu'on ne fait pas ça par plaisir que de prendre ces décisions. Vous avez parlé de la Fédération française des sports de

glace, mais on pourrait parler aussi d'autres fédérations et c'est vraiment un sujet, avec Madame la Maire, on a écrit à différents présidents de fédérations et on voit qu'aujourd'hui de nombreuses villes le font, les fédérations s'interrogent sur leur calendrier. Alors, c'est les fédérations qui ont la main sur les calendriers et même les présidents de clubs ont écrit à leur fédération, en tout cas ont échangé, c'est une question très prenante aujourd'hui pour elles puisqu'elles sont dans la réflexion pour avoir en tout cas des décalages sans remettre en cause les compétitions, sans remettre en cause les entraînements, mais c'est aussi la prise en compte, c'est-à-dire d'un côté la prise en compte parce qu'on est là aussi pour des activités qu'elles soient d'ordre du loisir ou au niveau des compétitions et de l'autre côté, il n'est pas question que les associations sportives fassent fi des difficultés et de la crise qu'on traverse.

Donc, on est en cohérence avec la politique qu'on mène en lien avec les associations et les clubs le comprennent bien. Tout ça pour vous dire aussi que sur ce sujet, mais d'une manière plus globale, on a échangé avec l'Office municipal des sports et donc l'ensemble des clubs sportifs, je l'avais dit au dernier Conseil Municipal, Mme La Maire était présente, pour échanger avec les clubs sportifs, pour voir comment on pouvait continuer à travailler, à proposer des activités sportives tout en prenant en compte cette problématique qui va se poser à tout le monde.

Donc, aujourd'hui, les clubs sportifs, sous l'égide de l'Office municipal des sports ont créé deux ou trois commissions, je crois, pour répondre à ces attentes, parce qu'il en va de l'avenir des activités sportives, parce qu'il n'y aurait rien de pire que de ne rien faire sur le sujet. On a pris vraiment en compte toutes ces problématiques-là.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci pour les réponses. On l'a déjà évoqué il y a quelques jours par téléphone. Ce qui montre bien par rapport à ces décisions et je le répète, je ne remets pas en cause le sens de la décision, c'est que ce type de décisions ne peut pas se prendre à l'échelle d'une seule ville et c'est bien dans un réseau de villes, de fédérations, de clubs qu'on peut les prendre pour ne pas pénaliser tout simplement les premiers concernés par rapport à d'autres villes. Mais, c'est le travail qui est en cours et je m'en réjouis et ça montre bien qu'il y a tout un changement de pratiques, d'habitudes qu'il faut bouleverser. Ce n'est pas toujours facile de bouleverser les habitudes, mais le travail est en cours et allons-y.

M. Abdel GHEZALI : Oui, vous avez raison, néanmoins je pense que si un certain nombre de villes n'avaient pas pris des initiatives qui sont difficiles, vous l'avez rappelé, je pense que ça aurait du mal à bouger d'une manière générale, que ce soit sur les fédés, voire avec d'autres villes, parce que, comme vous l'avez rappelé, ce n'est jamais facile d'aller vers les clubs et de leur dire qu'on décale des débuts d'entraînements et de compétitions. Je pense que sur ce sujet-là, évidemment ça doit se réfléchir globalement, mais on avait bien fait de le faire au niveau de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Merci. Si vous en êtes d'accord, je sou mets au vote puisqu'il n'y a pas d'autres questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

Question n° 21

Établissements culturels – Rapport d'activité 2021

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant rapport n° 21 qui est une prise d'acte concernant les établissements culturels et leur rapport d'activité 2021. Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, je prends acte que vous avez pris acte.»

Question n° 22

Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 22, subvention à l'association MJC Palente-Orchamps. Est-ce que vous avez besoin de questions, réponses, commentaires ? Donc, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

Question n° 23

Musée des beaux-arts et d'archéologie – Convention de mécénat avec la SMCI et le Cercle Pâris

«**Mme LA MAIRE** : Rapport n° 23, Musée des beaux-arts et d'archéologie, convention de mécénat avec la SMCI et le Cercle Pâris.

Est-ce que vous avez des questions ? On vous invite tous à être présents dès le 10 novembre à l'ouverture de cette magnifique exposition « Le beau siècle, la vie artistique à Besançon de la conquête à la révolution 1674-1792 ». J'espère qu'on se croquera du coup dans ce magnifique Musée. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

Question n° 24

Convention entre la Ville de Besançon et Vesontio Sports – Mise à disposition d'un animateur

«**Mme LA MAIRE** : Le 24, c'est la convention entre la Ville de Besançon et Vesontio Sports, mise à disposition d'un animateur. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci, Madame la Maire. Vous savez que la question des animateurs est une question sur laquelle j'interviens régulièrement. Je profite de ce dossier pour évoquer le mail qui a été envoyé à tous les agents de la Ville de Besançon, celui-ci proposant aux volontaires, formés ou non, d'occuper ponctuellement la fonction d'animateur périscolaire.

Alors, si l'urgence de la situation impose d'explorer toutes les pistes, et je ne vous en fais absolument pas grief, nous serons d'accord sur le fait que cela ne peut et ne doit pas être une solution de long terme. Encadrer des enfants est effectivement un métier, ce n'est pas un métier facile et la qualité du service que nous devons aux Bisontins nécessite du personnel formé à l'encadrement des enfants. Je voulais donc savoir combien d'agents avaient répondu positivement à cette proposition.

En 2020, je vous avais proposé de travailler avec les associations afin de permettre à leur personnel, après formation, de solliciter des postes d'animateur périscolaire, cela permet de compléter les temps partiels et de pérenniser les emplois associatifs, c'est d'une certaine façon le sens de ce rapport. Cette idée a-t-elle été proposée à l'ensemble des associations bisontines ? C'est ma première question.

Nous vous avons proposé de faire appel aux ATSEM formés pour encadrer les enfants. Cette proposition avait été étudiée, est-ce qu'elle a été concrétisée ? Où en sommes-nous ?

Enfin, la problématique de recrutement est difficile dans bon nombre de métiers et particulièrement dans des métiers où les horaires sont hachés, où le temps partiel est subi. À Besançon, la rémunération de ces missions est bien trop faible, vous m'entendez souvent le dire. Quel plan en matière de recrutement et de rémunération préparez-vous pour l'avenir de façon que la Ville de Besançon ne se retrouve pas dans une situation identique en 2023 ? Merci.

Mme LA MAIRE : Je donne la parole à Claudine CAULET.

Mme Claudine CAULET : Je vais saisir l'occasion pour faire un point sur le nombre d'animateurs que nous avons, dont celui-ci dont vous voyez la convention dans le rapport 24.

Au mois de septembre, je vous avais donné quelques chiffres, là, je vais être beaucoup plus courte cette fois-ci : nous avons 4 831 enfants admis à la pause méridienne. Il y a une commission qui s'est réunie comme on s'y était engagé juste avant les vacances de Toussaint – puisqu'on n'a pas fait complètement le plein des animateurs, mais on en a quand même un nombre suffisant – et on a admis 114 enfants de plus. Donc, on avait 217 refusés au jour de la rentrée pour les dossiers arrivés dans les temps. Si je fais 217 – 114, ça fait 103 refusés, mais le chiffre est plus important que ça, puisqu'il y a un grand nombre de dossiers qui sont arrivés au cours de l'été et même au cours des premières semaines entre la rentrée et les vacances de Toussaint.

Sur les animateurs, on n'est pas complètement au complet : sur nos besoins de 344, je vous avais donné les animateurs ordinaires, classiques, il nous en manque encore une quinzaine malgré les semaines de recrutement écoulées. Et sur les animateurs spécifiques, il nous en manque encore une quinzaine sur 44, ça, c'est important. Du coup, on pallie avec des agents du programme de réussite éducative et encore peut-être quelques agents de la Direction de la vie des quartiers.

Sur la fluidité des contrats entre les associations qui font des accueils de loisirs sans hébergement et nous, il n'y a rien de formel, mais ça se fait de façon tout à fait informelle et très fluide avec les Francas notamment, puisque les Francas est notre délégataire pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Et puis, sur les ATSEM, on arrive presque au bout du chantier, mais il ne sera pas mis en place tout de suite, enfin d'ici la fin de l'année scolaire en tout cas pas, on a une personne qui est recrutée pour voir quels impacts, quels chamboulements ça va nécessiter dans l'organisation du temps de travail, puisque si les ATSEM, qui seront bien sûr seulement des volontaires, choisissent d'être aussi animatrices, il va falloir les décharger en temps de travail d'entretien des locaux, il va falloir veiller aussi à ce que leur durée de travail ne soit pas trop longue, parce qu'en arrivant à 7 heures 30 le matin, voire 7 heures, et

en finissant à 18 heures, ça ne va pas être possible. Il va falloir voir comment on joue avec l'entretien des locaux et à qui on le confie. Donc, on pourrait compléter des temps de travail, notamment de serveurs, d'agents d'entretien avec ça. Et on est en cours de chantier là-dessus. Voilà pour les premières réponses. Je ne sais pas si j'ai oublié des questions.

Mme LA MAIRE : Non. Merci, je crois que les réponses sont très claires. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Vous n'avez pas répondu à ma question sur les rémunérations.

Mme Claudine CAULET : Sur les rémunérations, quand on a déprécié et offert les contrats d'un an, deux ans ou trois ans, ça a fait un coût pour la collectivité, de tête – Elise n'est pas là – de 320/350 000 €, c'est pas mal pour la collectivité. Je peux concevoir qu'à l'échelle de l'animateur c'est encore peu. Je souhaite, et on a commencé, qu'on travaille, pas forcément sur les animateurs ordinaires, parce que le matin et l'après-midi, les enfants sont pris en charge par les enseignements, donc structurellement, c'est difficile de proposer à 344 personnes des compléments de temps de travail, en revanche pour les animateurs référents qui ont la responsabilité d'une école, je pense que là il faut qu'on cherche des compléments de travail dans la collectivité pour pousser leurs 55 % plus loin. Je crois que j'ai fait le tour.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions. Je tiens à dire que c'est la preuve, dont on parle depuis maintenant des mois et des mois, que ce qu'on appelle le fonctionnement est essentiel aux services rendus à la population.

Donc, j'imagine bien que suite aux décisions qui vont être prises avec la Loi de Finances, nous serons tous amenés à retravailler sur les choix qui s'opèrent aussi au niveau national et en quoi ils pèseront sur la structuration de notre budget, mais nous en reparlerons au bon moment, un peu plus tard, d'ailleurs très bientôt.

Donc, la convention entre la Ville de Besançon et Vesontio Sports, un vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Merci.»

Question n° 25

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Versement des soldes de subvention 2021

«**Mme LA MAIRE** : 25, contrat Enfance Jeunesse, versement des soldes de subvention 2021.
Est-ce qu'il y a des commentaires ? Pas de commentaires. Une politique volontaire. Je vous remercie.
Donc, je sou mets au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

Question n° 26

Contrat de concession de service public – Gestion d'Accueil de Loisirs sans hébergement et de projets d'animation – Enfance/Jeunesse – Les Francas du Doubs – Année 2021

«**Mme LA MAIRE** : 26, la gestion d'Accueil de Loisirs sans hébergement et de projets d'animation et Francas du Doubs. Est-ce qu'il y a besoin de réponses. Tu veux dire un mot.

Mme Carine MICHEL : Je vais quand même dire un mot. Je voudrais saluer la qualité du partenariat qu'on a avec les Francas et dire que pour la deuxième année consécutive, la Ville, la Municipalité a fait le choix de renoncer à des pénalités financières, donc ça prouve bien que la Municipalité soutient les associations.

Mme LA MAIRE : Merci, beaucoup. C'est vrai que c'est un système de soutien et surtout avec une volonté d'être vraiment très accompagnant. Donc, merci encore aux Francas pour le travail qu'ils font.

Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci bien.»

Question n° 27

Concession de service public ALSH – Avenant n° 3 avec les Francas du Doubs

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 27, concession de service public avec encore une fois un avenant n° 3 avec les Francas du Doubs. Est-ce qu'il y a besoin d'éléments précis ?

Et bien, écoutez, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 28

Adhésion au Réseau national des maisons des associations

«**Mme LA MAIRE** : Et le dossier 28, donc l'adhésion au réseau national des maisons des associations. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ?

Sinon, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.»

Question n° 29

Assemblée des Sages – Renouvellement de l'instance, participation ouverte aux personnes de plus de 60 ans

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 29, l'Assemblée des Sages avec un renouvellement et un nouveau nom et surtout une nouvelle dynamique. Kevin BERTAGNOLI.

M. Kevin BERTAGNOLI : Oui, merci Madame la Maire. Je pense qu'on a commencé ce Conseil Municipal en parlant de comment donner la parole aux citoyens et finalement, on termine avec aussi ce sujet-là, en parlant de notre Assemblée des Sages, comme vous le savez, le Conseil des Sages.

La Ville a donné la parole à nos aînés depuis bientôt maintenant vingt ans, depuis 2003, en créant le Conseil des Sages qui était vraiment l'instance de participation des 60 ans et plus, qui leur permettait de s'exprimer pour parler des sujets de la Ville, qui était directement, je dirais, associé à un autre temps fort de la participation de nos aînés qui sont les Rendez-vous de l'Âge, qui se perpétuent chaque année.

Donc, nous avons souhaité pour ces vingt ans renouveler cette instance du Conseil des Sages qui sera désormais renommé Assemblée des Sages, avec une instance qui est plus concrète, plus dynamique et plus diversifiée.

Alors, ce nouveau ne vient pas de nulle part, il a été travaillé avec les membres des sages du précédent mandat lors d'une réunion de bilan de ce mandat qui a duré trois ans. L'idée, c'était vraiment de voir les points positifs, les points forts et les points faibles de cette ancienne instance.

Ce qui est remonté de manière assez forte, c'est le besoin d'avoir une instance qui a un rôle retravaillé, une politique claire et d'apporter quelque chose, une réponse constructive pour aider la Ville, de valoriser le travail des sages et enfin de développer la formation. Nous avons mis en place des formations depuis notre arrivée en 2020 et notamment une formation sur les compétences de la Ville, les compétences budgétaires et le travail de groupe qui ont été salués par les précédents sages.

C'est donc une instance plus dynamique avec 30 membres, un mandat d'un an renouvelable une fois et des formations régulières.

C'est une instance plus concrète puisque les sages vont pouvoir participer aux différents projets de la Ville *via* des ateliers participatifs spécifiques, en lien avec le travail de la Ville, avec les projets du CCAS et avec les Rendez-vous de l'Âge qui, je le rappelle, auront lieu le 22 novembre prochain.

On souhaitait vraiment que cette instance soit directement associée aux projets de la Ville, mais également du CCAS et qu'elle participe à la construction des Rendez-vous de l'Âge. Donc, c'est lors des Rendez-vous de l'Âge que cette nouvelle instance sera lancée, mais c'est également *via* les Rendez-vous de l'Âge que cette instance participera notamment à la construction de la Ville.

Et puis, une instance, on le disait, plus diversifiée, puisque les membres seront élus par tirage au sort, par candidature spontanée, à parité et représentation par quartier, l'idée étant de permettre d'avoir une instance qui représente davantage la diversité des Bisontines et des Bisontins de 60 ans et plus.

Je prends pour exemple le fait que l'ancien Conseil des Sages avait notamment travaillé sur un sujet sur Planoise à leur demande, mais qu'aucun des membres en fait du Conseil des Sages n'était habitant de Planoise. Avec cette nouvelle instance, nous allons aller chercher aussi les aînés dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

Évidemment, on l'a dit, cette nouvelle instance est basée sur une évaluation de la précédente formule et il y aura une évaluation à la fin du mandat des sages, à la fin de cette première année, pour évaluer, modifier, comme nous le faisons pour l'ensemble de nos instances et de nos dispositifs participatifs, en continu, parce que la démocratie participative c'est quelque chose qui ne se fige pas, c'est quelque chose qui est dynamique et qui se construit année après année et donc nous le construirons avec les habitants et pour les habitants.

Donc, j'appelle l'ensemble des volontaires qui souhaiteraient participer à cette future Assemblée des Sages à venir porter leur candidature lors des prochains Rendez-vous de l'Âge le 22 novembre prochain. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Eh bien, encore une fois...

Ah si, c'est vrai, il y a un vote ! Est-ce qu'il y a un vote contre ? Une abstention ? Merci beaucoup, et bonne soirée.»

(La séance est levée à 19 h 35)

La secrétaire séance,

Pour extrait conforme
La Maire,

Agnès MARTIN
Conseillère Municipale

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Agnès MARTIN', with a large loop at the end.

Anne VIGNOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne VIGNOT', with a large loop at the end.